

Les Lis

Quand j'ai cueilli ces lis sur le lac solitaire
Les lis disaient : " Pourquoi briser notre beauté,
Buveuse de soleil, d'air pur, d'humidité,
Et qui chante au Seigneur son hymne sur l'eau claire ?

Viens plutôt, comme nous, bénir Dieu notre Père,
Le bénir dans la fleur, témoin de sa bonté ;
A ses yeux orne-toi d'aimable pureté,
Apprends des fils du lac à vivre de lumière.

Gloire à Dieu ! s'il lui plaît de créer les lis blancs,
De leur tisser ainsi des habits éclatants.
Aimons ce qu'il nous veut, aimons ce qu'il nous donne.

Heureux qui simplement se met à sa merci
Et n'a d'autre vouloir et n'a d'autre souci
Que celui de l'aimer d'une âme douce et bonne ! "

Albert FERLAND.

Lac Windigo, sept. 1915.

L'Enseignement secondaire

SUITE (1)

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS LES INSTITUTIONS ANGLAISES DU CANADA.

LE programme des institutions anglaises de notre pays est calqué sur le programme des universités britanniques. Les premiers instituteurs anglais ont dû chercher à instaurer sur le sol du Nouveau-Monde le système éducatif de leur mère-patrie. Cette tendance se conserve. Elle s'accroît même par l'échange de professeurs avec les vieux pays. Un des buts du " congrès des universités de l'empire " était d'aviser aux moyens d'opérer le plus aisément possible ce " tour du monde " des professeurs universitaires. La plupart de ceux-ci vont de l'Angleterre aux colonies ; ils font ici un stage de quelques années puis retournent en leur pays. Quelques-uns, assez rares toutefois, passent directement des colonies à la métropole et y font leur siège.

J'ai écrit, dans mes articles précédents, que le cours secondaire anglais présente deux parties distinctes. Un premier cours, de quatre ans, élémentaire mais complet, comprend les langues mortes et vivantes, l'histoire, la littérature, la géographie, les mathématiques et les sciences. Le second cours enseigne, avec plus de développement, ces mêmes matières et conduit aux grades universitaires. Le premier cours est donné par diverses institutions, publiques ou privées, à de jeunes étudiants de 12 à 16 ans ; il est couronné par un exa-

(1) Voir *La Revue Canadienne*, octobre et novembre 1915.

men dirigé par les universités. Le second cours, de trois à quatre ans, est réservé aux universités ; celles-ci le donnent en entier par elles-mêmes, ou partiellement par leurs collèges affiliés.

Toutes les institutions anglaises du Canada ont adopté ce système d'enseignement. Leurs *High schools*, *Academies* ou *Collegiate institutes* donnent le premier cours ; les universités, le second. La désignation des classes varie cependant d'une province à l'autre, et c'est ce qui, dès l'abord, prête à la confusion. Les provinces maritimes et les provinces de l'ouest ont établi douze classes. La classe I enseigne l'alphabet, la classe VIII commence le cours classique élémentaire, lequel est continué jusqu'à la classe XII et se termine par l'examen d'*immatriculation* universitaire.

Les *High schools* et *Collegiate institutes* ⁽²⁾ de la province d'Ontario offrent trois divisions de deux ans l'une — *lower*, *middle* et *upper*, et suivent quatre programmes distincts désignés par les lettres A. B. C. D. Les étudiants qui ne tendent qu'à une instruction générale, sans vue particulière, choisissent le programme A, sans langues mortes, de la division *lower* et peuvent ajouter à ce programme les mathématiques et les sciences de la division *middle*. Le programme B prépare aux écoles normales. Le programme C conduit à l'examen d'*immatriculation* avec les diplômes de junior et de senior. Enfin le programme D donne entrée de plein pied à l'étude des professions libérales.

Les écoles anglaises de la province de Québec — tout en conservant les divisions reconnues par le Conseil de l'instruction publique (élémentaire, modèle et académique) — ont adopté, en 1915, une classification qui les rapproche des institu-

(2) Les *Collegiate institutes* ne se distinguent des *High schools* que par le nombre plus grand de leurs élèves et de leurs professeurs. La plupart des *High schools* des villes ont le titre d'*institut*.

tions des provinces maritimes et de l'ouest. Elles ont onze classes ou *grades*. Les élèves qui ont terminé la classe XI peuvent se présenter à l'examen spécial dirigé par l'université McGill et recevoir un diplôme (*University school leaving certificate*), qui leur donne admission aux cours des arts et des sciences des universités ainsi qu'aux facultés professionnelles en dehors de la province de Québec.

Elles sont nombreuses dans notre Dominion les écoles publiques où sont enseignées les matières du cours secondaire inférieur. La province d'Ontario, à elle seule, en possède 161 — dont 117 *High schools* et 44 *College institutes* — qui comptaient 33,746 élèves en 1913. De ceux-ci

32,400	étudiaient la littérature et la composition anglaises,
30,300	“ l'algèbre,
23,847	“ la géométrie,
24,320	“ le latin,
26,656	“ la physique.

Quant à l'étendue de ces matières, nous pouvons la connaître en consultant le programme de l'examen dit *University junior matriculation (Ontario)* dirigé par un comité constitué par les universités Toronto, Queen's, McMaster et Western. Cette organisation date de 1909. Elle fonctionne à la manière des bureaux d'examen d'Oxford et de Cambridge et tient séance annuellement dans quarante centres désignés de la province et ne se refuse pas à siéger, sur invitation, en un point quelconque du Dominion. Son programme est explicite et détaillé comme celui du baccalauréat de Laval. Les matières obligatoires sont : latin, anglais, histoire, mathématiques et deux des matières suivantes : grec, français, allemand, sciences expérimentales, physique, chimie. 100 points

sont alloués à chaque matière et pour le succès d'un examen il faut que l'aspirant conserve un *minimum* de 40 points sur chaque matière et une moyenne de 60 points sur l'ensemble. Celui qui n'a pas failli sur plus de trois matières est autorisé à reprendre ces matières à un examen ultérieur.

L'épreuve suffisante — *pass* — sur les langues mortes comporte les inévitables César et Xénophon, ainsi que Virgile et Homère. Ces auteurs sont présentés en dose bien mesurée par chapitres ou nombre de vers, conformément à des commentateurs nommés. Les traductions en anglais sont assez étendues, mais le thème, c'est-à-dire la traduction de l'anglais en latin ou en grec, se réduit à quelques courtes phrases calquées sur un texte donné. C'est ainsi que le texte *Nuntios mittit et regibus imperat ut coactis copiis castra oppugnent* fournit, à l'examen d'immatriculation de juin 1915, sept phrases anglaises qu'il fallait mettre en latin, v. g. : a) *Let us send messengers...* b) *The messenger was commanded by the king;...* e) *After collecting the forces he sent them into the camp...* g) *If you had sent a messenger, we would have attacked the camp.*

L'épreuve latine, la plus difficile en ce même examen, requérait la traduction, sans dictionnaire, de la phrase suivante : *As he was afraid that they would surround his own forces, for three days he prevented the enemy from crossing the stream.*

L'algèbre, la géométrie, la physique et la chimie ont la même étendue que dans notre programme de baccalauréat. Il n'y est question de trigonométrie que pour l'obtention des honneurs.

L'examen de littérature, pour 1916, exige le *par coeur* de plusieurs morceaux, de 10 à 20 pages, tirés de Coleridge, Tennyson, Shakespeare (*Jules César*). Il prescrit aussi une composition couvrant à peu près deux pages, papier écolier, sur

un sujet choisi entre neuf sujets proposés v. g. : a) Une scène du matin sur le Rialto au temps de Shylock; b) Le centenaire de la paix anglo-américaine; c) Enrôlement (discours patriotique).

Le curriculum des *High schools* et *Academies* de la province de Québec diffère peu de celui d'Ontario. Il n'est pas fait mention du grec dans les rapports d'examen que j'ai consultés. Les auteurs latins, inscrits au programme de 1915, et devant servir apparemment jusqu'à nouvel ordre, sont César II et III et Gleason's Ovid, lignes 1-670. Il est question toutefois de la traduction d'auteurs non désignés (*unseen authors*).

J'ai écrit plus haut que les examens sont contrôlés par l'université McGill. Les épreuves finales de 1915 — *Grade II Academy* — ont sensiblement la même allure que celles d'Ontario.

Inutile d'entrer dans le détail des programmes des provinces maritimes et de l'ouest. Ils se ressemblent tous entre eux comme ils ressemblent à ceux d'Ontario, par la classification, la nature et l'étendue des matières d'enseignement. Aussi les certificats d'études des institutions anglaises sont-ils interchangeables, classe par classe, dans toute l'étendue du Dominion.

Le démarquage des programmes anglais n'est pas perceptible seulement dans l'enseignement secondaire inférieur. Il se révèle d'une façon non moins sensible dans le cours secondaire universitaire. Les statuts des universités McGill, Toronto, Queen's, Alberta, Colombie Anglaise, Manitoba, Acadia en font foi. J'y trouve la même classification, les mêmes matières—moins le grec qui est partout facultatif —, la mê-

me étendue qu'à Oxford. J'y vois les mêmes groupes d'études, à peu près, correspondant aux grandes divisions : lettres, sciences, génie civil ; la même durée : trois à quatre ans après l'immatriculation.

Je note toutefois une particularité qui mérite d'être signalée. Dans la plupart des universités canadiennes précitées, les deux dernières années du cours classique conduisant au baccalauréat s'agent de telle sorte avec les premières années du cours professionnel—médecine, droit, génie civil—que l'étudiant peut prendre concurremment ses grades de B. A. et M. D. en sept ans après l'immatriculation, de B. A. et B. C. L. en six ans et même en cinq ans, de B. A. et B. S. en six ans. C'est que les cours de physique, de chimie, de biologie, de bactériologie, etc., sont les mêmes dans la faculté des arts et en médecine, et l'enseignement, dans la faculté des arts, du droit romain, du droit constitutionnel, de l'économie compte pour un demi-cours de la faculté de droit.

L'étroite parenté qui lie entre elles les universités anglaises du Canada apparaît pareillement dans les règles d'admission à leurs facultés. Outre les bacheliers de tous les noms, les porteurs des diplômes suivants ont libre accès — excepté dans la province de Québec — aux études professionnelles de l'Atlantique au Pacifique : *University school leaving certificate* (Québec) ; *Immatriculation junior et senior* (Ontario) ; *Grades XI et XII* (provinces maritimes et de l'ouest) ; *College entrance examination*, et *New York state board of regents* (Etats-Unis) ; *Oxford et Cambridge (local) examination*.

La même entente se manifeste dans le nombre de points requis pour le succès dans un examen d'immatriculation ou de baccalauréat :

	Minimum sur chaque matière.	Moyenne sur l'ensemble des matières.
McGill	40	50
Toronto	40	60
Queen's	40	60
Manitoba	40	50
Alberta	40	40
Colombie Anglaise	50	50
Junior matriculation (Ontario).....	40	60

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AUX ETATS-UNIS.

On connaît assez, du moins de nom, les *High schools* des Etats-Unis. Je crois que cette désignation des classes intermédiaires entre les classes de grammaire et les classes collégiales et universitaires, a originé chez nos voisins. Leur cours n'est autre que celui des écoles de même nom d'Ontario dont j'ai décrit plus haut le programme détaillé. Il est complet en quatre ans : 1ère, 2e, 3e et 4e année.

Je lis dans le rapport très intéressant et très compréhensif du commissaire de l'éducation pour l'Etat de New York que, sur le total de 57,070 étudiants de 1ère année de *High school*, en cet Etat, 29.3 pour cent ont continué jusqu'à la 4e année et 23.3 pour cent ont subi l'examen final. De ces derniers, 5.46 pour cent sont entrés dans les collèges universitaires et autres, 1.77 pour cent dans les écoles normales, 4.70 pour cent dans les écoles professionnelles. Un autre rapport que je ne puis trop louer est celui du commissaire fédéral de l'éducation, publié à Washington. Il s'étend à tous les Etats de la République voisine et nous renseigne parfaitement sur tous les degrés de l'instruction publique, depuis l'élémentaire jusqu'à la supérieure et l'universitaire. C'est en consultant ces deux rapports — celui de New York et celui de Washington — que j'ai constaté l'existence de trois bureaux d'examen

dont la juridiction est reconnue en tous les Etats et même en Canada. Le premier est le *Regents board* de l'Etat de New York, le deuxième est le *College entrance examination board*, le troisième est le *New England college entrance certificate board*.

Ce dernier bureau présente quelque analogie avec notre *Cômité permanent des congrès*. Il est constitué par quinze collèges universitaires de la Nouvelle-Angleterre. Il ne s'occupe pas d'examens, mais il statue sur la qualité des matières d'enseignement, et sur leur étendue en chaque classe. Il surveille le fonctionnement des écoles; il les force à adopter le programme qui donnera à leurs diplômes la valeur d'un examen d'entrée dans les collèges et les universités. C'est, dans l'organisation de l'éducation publique, un rouage indépendant mais dont le rôle est reconnu par l'autorité. Le rapport fédéral dit qu'il a contribué puissamment au progrès des écoles publiques. Celles-ci ambitionnent l'honneur d'être inscrites sur le tableau des écoles qualifiées. Les Principaux de ces écoles ne sauraient présenter un meilleur titre à l'avancement. Il semble que c'est par les rapports du *Regents Board* et du *College entrance examination board* que le *New England board* juge de la qualité des écoles, donne ou refuse la reconnaissance convoitée.

Ce n'est pas à dire qu'ils soient sévères, les règlements de ces bureaux d'examen. Non, ils acceptent les diplômes des écoles approuvées et ne requièrent que les matières ordinaires: anglais, algèbre, géométrie, histoire — toujours obligatoire — et une langue moderne étrangère ou une langue morte. Pour ces langues, la simple assistance aux cours suffit, comme nous le disons plus loin. Les certificats qu'ils décernent assurent l'admission à toutes les écoles professionnelles des Etats-Unis et des provinces anglaises du Canada.

Les collèges — *Higher schools, Collegiate schools* — donnent l'enseignement secondaire supérieur. Leurs quatre classes sont généralement désignées sous la rubrique : 1o *Freshman*, 2o *Sophomore*, 3o *Junior*, 4o *Senior*. Ils acceptent les diplômes des *High schools* pourvu que le directeur atteste que le candidat a conservé un nombre déterminé de points.

Ces points, connus chez nos voisins sous le nom de *units*, demandent un mot d'explication. Je lis, par exemple, que le collège Harvard ne reçoit à sa première classe (*Freshman*) que celui qui peut présenter $15\frac{1}{2}$ *units of school work*, acquis comme suit : 3 *units* pour le latin, 3 pour l'anglais, 3 pour chaque langue étrangère moderne, 1 pour chaque partie d'histoire (ancienne, européenne, anglaise, américaine), $1\frac{1}{2}$ pour l'algèbre, 1 pour la géométrie, 1 pour la physique, 1 pour la chimie, $\frac{1}{2}$ pour la géographie, $\frac{1}{2}$ pour la botanique, $\frac{1}{2}$ pour la zoologie. Cela veut dire que le diplômé de *High school* a dû faire 3 années de latin, $1\frac{1}{2}$ année d'algèbre, etc.

On peut se demander ce que comprend le travail d'une année. Le collège *Brown*, de Providence, le définit en statuant que l'*unit* correspond à 120 heures de travail. Pour le collège *Amherst*, l'*unit* représente un cours de cinq heures par semaine une année durant. L'entente n'est pas moins imparfaite quant au nombre d'*units* requis pour l'admission au collège. *Harvard* en demande $15\frac{1}{2}$, *Brown* $14\frac{1}{2}$, *Amherst* 14, *Dartmouth, N. H.*, se contente de $12\frac{1}{2}$. Chez ce dernier la répartition des *units* est faite comme suit : anglais 3, latin 4, algèbre $1\frac{1}{2}$, géométrie 1, histoire 1, une langue vivante 2.

On discute vivement chez nos voisins la valeur relative des matières d'enseignement en vue des *units*. Le commissaire fédéral écrit dans son rapport de 1914 qu'il paraît opportun de reconnaître que l'algèbre a droit à plus qu' $1\frac{1}{2}$ *unit*, et que, dans la plupart des collèges, l'histoire ne mérite pas l'*unit*. Il suggère de reviser la répartition des *units* et de don-

ner plus de valeur au travail des dernières années de *High school*.

Les matières classiques enseignées durant les quatre années du cours collégial sont les mêmes que celles de notre programme de baccalauréat. Le latin est étudié jusqu'à l'année finale. La physique, la chimie, les sciences naturelles commencent dans la classe *Freshman*. Vu que tous les collèges préparent au B. A. et au B. S., ils ont nécessairement deux cours distincts avec prépondérance donnée soit aux classiques, soit aux sciences.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN FRANCE.

Nous aimerions à trouver entre les programmes français et les nôtres un air de famille qui nous consolât un peu de l'étrangeté des autres programmes que le lecteur a étudiés avec moi. Cette parenté française était réelle autrefois; elle n'existe plus depuis 1902. A cette date, la France nous a faussé compagnie pour s'orienter dans le sens des nations européennes et américaines. Son enseignement secondaire est aujourd'hui constitué par un cours d'études d'une durée de sept ans et comprend deux cycles; l'un d'une durée de quatre ans, l'autre d'une durée de trois ans.

Le premier cycle correspond au cours des écoles anglaises sanctionné par les *Oxford local examinations* dont nous avons parlé. Il correspond pareillement au cours des *High schools* des Etats-Unis et d'Ontario, aux classes VIII-XII des autres provinces anglaises du Canada, ainsi qu'au cours des écoles anglaises de la province de Québec. Les élèves y ont le choix entre deux sections. "Dans l'une sont enseignées, indépendamment des matières communes aux deux sections, le latin, à titre obligatoire, dès la première année (classe de Sixième

me), le grec, à titre facultatif, à partir de la troisième année (classe de Quatrième). Dans l'autre section, qui ne comporte pas l'enseignement du latin et du grec, plus de développement est donné à l'enseignement du français, des sciences, etc. ”

Dans les deux sections, les programmes sont organisés de telle sorte que l'élève se trouve, à l'issue du premier cycle, en possession d'un ensemble de connaissances formant un tout et pouvant se suffire à lui-même.

Dans le second cycle, quatre groupements nommés encore sections de cours principaux sont offerts à l'option des élèves, savoir : section A—le latin avec le grec ; section B—le latin avec une étude plus développée des langues vivantes ; section C—le latin avec une étude plus développée des sciences ; section D—l'étude des langues vivantes unie à celle des sciences sans cours de latin et de grec.

Cette dernière section, destinée normalement aux élèves qui n'ont pas fait de langues mortes dans le premier cycle, est ouverte aussi aux élèves qui, ayant suivi les cours de langues mortes dans le premier cycle, ne continuent pas cette étude dans le second cycle.

Le baccalauréat de l'enseignement secondaire institué par le décret de 1902 est admis, quelle que soit la mention inscrite sur le diplôme, pour l'inscription dans les facultés professionnelles et dans les écoles d'enseignement supérieur, en vue des grades ou titres conférés par l'Etat ⁽³⁾.

Il est intéressant de noter en passant que la section D, sans latin ni grec, qualifiée d'enseignement moderne, perd d'année en année l'estime qui l'avait accueillie en 1902. Le latin reprend l'importance qui lui revient chez un peuple latin. Selon un tableau, publié par le commissaire de l'éducation de Washington, il appert que 60.61 pour cent des élèves

(3) Décret du 31 mai 1902, relatif au plan d'études secondaires.

des lycées et 49.66 pour cent des élèves des collèges étudiaient le latin en 1913, tandis que en 1908 il n'y en avait que 53.27 pour cent dans les lycées et 40.27 pour cent dans les collèges.

A l'issue du premier cycle, un certificat d'études secondaires du premier degré peut être décerné aux élèves. Il y a deux examens dans le second cycle et tous deux comportent des épreuves écrites et orales. L'examen de la première partie est subi après la première ou rhétorique. Les candidats peuvent choisir entre quatre séries d'épreuves correspondant aux quatre sections. L'examen de la seconde partie ne porte que deux séries d'épreuves : philosophie et mathématiques. Les épreuves écrites de philosophie comprennent : 1o une dissertation française sur un sujet de philosophie 2o une composition de sciences physiques et de sciences naturelles. Les épreuves écrites de mathématiques sont : 1o une composition de mathématiques 2o une composition de sciences physiques 3o une dissertation de philosophie. Les épreuves orales communes aux deux examens portent sur l'histoire contemporaine, la géographie, les sciences naturelles et l'hygiène.

L'usage du dictionnaire ne paraît autorisé que pour les épreuves de langues vivantes. Sauf pour la version latine, la version grecque et la langue vivante, il est donné trois épreuves parmi lesquelles le candidat choisit une. L'épreuve latine est de même force, c'est-à-dire le même texte est offert dans les trois sections A. B. C.

Presque tous les classiques latins et grecs — quelques-uns au complet — sont inscrits au programme. Le professeur choisit chaque année dans cette liste les auteurs qu'il fera expliquer en classe. Ceux-ci cependant ne doivent, en aucun cas, faire l'objet principal de l'interrogation lors de l'examen de baccalauréat.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALLEMAGNE.

L'Allemagne possède trois types d'institutions pour l'enseignement secondaire : le *Gymnasium*, le *Realgymnasium*, la *Oberrealschule*. Chaque institution donne un cours de neuf ans — de 9 ans à 18 ans — et le diplôme qu'elle décerne confère tous les droits et privilèges universitaires. La théologie et la philosophie toutefois n'acceptent pas le diplôme de la *Oberrealschule*.

Dans le *Gymnasium*, l'élève étudie quatre langues étrangères : 9 ans de latin, 6 ans de grec, 7 ans de français, 6 ans d'anglais. A l'exception du grec, qui est remplacé au début de la classe *untertertia*, par les sciences, les mathématiques et l'anglais, les mêmes langues, avec la même durée, sont enseignées dans le *Realgymnasium*. La *Oberrealschule* se contente du français et de l'anglais.

En partant du bas de l'échelle, les classes sont désignées comme suit : sexta, quinta, quarta, deux tertia (*untertertia* et *obertertia*), deux secunda, deux prima.

Il découle des considérations précédentes que la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, les provinces anglaises du Canada, auxquelles il faut joindre la partie anglaise de la province de Québec, suivent sensiblement un même programme d'enseignement classique. Partout on voit, à travers la désignation différente des classes, un cours inférieur ou de premier degré et un cours supérieur ou universitaire. Le cours de premier degré comprend, à titre de matières fondamentales obligatoires, le latin, la littérature, les mathématiques et les sciences. Ces matières sont enseignées en des classes qui se correspondent de telle sorte que l'élève peut passer d'une école à une autre dans un même pays et même dans un autre pays sans se sentir étranger dans le milieu nouveau, sans piétiner sur place par l'obligation de reprendre une matière déjà

étudiée. Cet agencement gradué des études se maintient dans les classes du cours supérieur et dans les cours professionnels. Partout l'élève doit subir un examen public pour passer soit des classes de grammaire au cours secondaire de premier degré, soit de celui-ci au cours supérieur.

Est-il possible de faire une comparaison entre ces programmes étrangers et les programmes de nos académies, de nos collèges commerciaux, de nos collèges classiques? Non, nos programmes sont incomparables. On pourrait comparer l'enseignement d'une matière déterminée : littérature, histoire, langue vivante, religion. On ne serait pas lent à se persuader que dans nos académies et dans nos collèges commerciaux d'une bonne tenue ces matières sont mieux apprises que dans les *High schools*. Nulle part, par exemple, une langue seconde n'est cultivée au même degré que l'anglais dans nos maisons françaises. Mais il restera que le latin est enseigné quatre ans durant dans les institutions étrangères de même ordre, tandis qu'il est absent chez nous; que les mathématiques et les sciences sont l'objet d'une attention pareille à l'étranger. La même réflexion s'impose relativement à notre programme de baccalauréat. Il est incontestable que nos bacheliers reçoivent une culture intellectuelle aussi étendue que chez nos voisins; que leurs humanités — *litterae humaniores* — sont plus développées; qu'ils possèdent plus d'idées générales; qu'en somme un B. A. de Laval n'est inférieur à aucun autre bachelier canadien ou américain. Mais le bachelier de Laval ne reçoit le complément de ses humanités — mathématiques et sciences — que durant les deux dernières années de son cours, après six ans d'étude. Le bachelier des autres universités a tout commencé au début de son cours : chaque année ajoute un développement à ses études antérieures. Si nous voyons avec satisfaction nos bacheliers admis de plein pied dans les facultés professionnelles des diverses provinces du

Dominion, nous ne saurions ignorer que les portes de ces mêmes facultés demeurent fermées à nos étudiants de rhétorique et de mathématiques et qu'elles s'ouvrent aux diplômés des *High schools* qui n'ont reçu que quatre ans d'enseignement secondaire.

C.-P. CHOQUETTE,

Professeur à l'Université Laval.

Le Projet d'Union de 1822 ⁽¹⁾



qui entreprend une étude critique sur le projet d'Union de 1822 une question de prime abord se pose. Une telle union était-elle nécessaire? Quels intérêts communs faisaient miroiter les instigateurs de l'Union pour obtenir l'assentiment des habitants du Haut et du Bas-Canada, à un projet ouvertement contraire, en partie du moins, à leurs intérêts respectifs et suscitant, par certaines de ses clauses, les plus violents préjugés nationaux ou religieux ?

Les partisans de l'Union se heurtèrent à une forte opposition de la part de ceux-là mêmes de qui ils attendaient le plus d'appui. Le Haut et le Bas-Canada, ce dernier surtout, se liguèrent contre le projet. Quels motifs donc ont déterminé ce mouvement? Quels résultats attendait-on de la fusion des deux provinces ?

I

Le projet d'Union de 1822 ne fut pas le fruit d'un mouvement spontané, mais un produit des circonstances. Il y avait longtemps qu'il couvait. Les difficultés douanières ne furent qu'un prétexte pour ceux qui, depuis vingt ans, cherchaient l'occasion de présenter le projet aux Communes anglaises.

Ceux qui proposèrent l'acte constitutionnel de 1791, même Pitt qui en fut le parrain, ne voyaient en lui qu'un palliatif imposé par les circonstances. On le révoquerait plus tard pour

(1) Etude rédigée aux archives d'Ottawa, cordialement mises à la disposition du signataire par le directeur M. A.-W. Doughty.

lui substituer, lorsque le peuple canadien-français ne s'y attendrait pas, un procédé lent mais sûr d'anglicisation. On établirait un contact étroit entre les citoyens des deux langues par l'application des méthodes anglaises dans les affaires et dans l'administration des deux provinces unies.

En avril 1791, Fox, député au Parlement anglais, protesta contre l'acte constitutionnel dans les termes suivants :

“ Les instigateurs de ce projet, aussi bien que ceux qui s'efforcent de le faire adopter, insistent sur le fait qu'il sépare la population anglaise de la population française. Ils semblent considérer cette séparation comme un argument en faveur du projet. — Cette séparation est-elle désirable? N'est-ce pas plutôt un mal que l'on devrait éviter? N'est-elle pas contraire à toute stratégie politique? Les raisons les plus solides imposent aux populations de notre colonie le devoir de s'unir, de se coaliser, pour ainsi dire, en une seule masse, et de supprimer pour toujours toute distinction de nationalité. — Si telle eut été notre politique autrefois, si telle était notre politique actuelle, les lois anglaises seraient bientôt adoptées de préférence. Elles prévaudraient à cause de leur propre supériorité, et non pas en raison d'une force extérieure qui les impose. ”

Pitt répondit : — “ Sur tous ces points nous sommes d'accord avec M. Fox. Nous le croyons : il est très désirable que les habitants du Canada soient tous unis, tous induits à préférer la constitution et les lois anglaises. Si nous avons décidé de diviser la province, c'est que, d'après nous, ce procédé servira nos desseins. L'exemple du Haut Canada convaincra les Canadiens français de la supériorité de nos lois et de nos institutions. ”

Donc, d'après Pitt lui-même, l'acte constitutionnel devait, entre autres résultats, infuser aux Canadiens français une mentalité anglaise.

En outre, un grand nombre de sujets britanniques vinrent s'établir au pays après la conquête. A la fin de la rébellion américaine, l'immigration des loyaux sujets du roi augmenta considérablement le nombre des citoyens anglais. On voulait les soustraire à toutes les mesures qu'une majorité canadienne-française jugerait bon d'adopter.

Cet état d'esprit se manifesta en octobre 1792, à la première session de l'Assemblée du Haut-Canada. On y édicta, entre autres, la loi suivante :— "Dans toutes les controverses au sujet de la propriété ou du droit civil, la décision sera rendue conformément aux coutumes des tribunaux britanniques. Pour ce qui concerne les témoignages, les preuves légales et les enquêtes, la preuve sera faite selon les coutumes anglaises."

On faisait erreur quant à la partie anglicisatrice de l'acte constitutionnel. Dans la première et la deuxième assemblée de la Chambre du Bas Canada, il n'y avait que quatre députés comprenant l'anglais ! L'idée d'une union possible avait été soumise lors de la discussion de l'acte constitutionnel. Celui-ci ne produisant pas le résultat désiré, on revint naturellement à l'unité préconisée par l'*Union*.

D'autres causes que les desseins du ministère anglais contribuèrent à la provoquer. Parmi celles-là il faut compter le système administratif qui avait été appliqué dans notre pays, depuis la conquête jusqu'à l'époque du projet.

L'administration par un gouverneur sans conseil réel continua jusqu'au moment où la Grande-Bretagne et ses anciennes colonies furent sur le point d'une rupture. En raison des circonstances un acte fut adopté au Parlement (1774). D'après le dispositif de cet acte la proclamation de 1763 était révoquée, les commissions et ordonnances subséquentes annulées. Les lois françaises, qui prévalaient avant la conquête, étaient rétablies et l'administration par un gouverneur, secondé d'un conseil législatif, était constituée.

II

D'autres raisons encore motivèrent le projet d'*Union*. Les principales furent les améliorations qu'on en attendait pour le développement économique et politique du pays.

Le Bas-Canada, en accaparant tous les revenus ($\frac{3}{8}$ des douanes), privait le Haut-Canada des moyens de se maintenir. On voulut donc un partage plus équitable des douanes. On voulait aussi combiner les forces militaires et organiser une défense commune.

Dans le domaine politique, on espérait, par la fusion des deux nationalités en une seule parlant une seule langue, pratiquant une seule religion et soumise aux mêmes lois, détruire ou tout au moins affaiblir l'influence française à la Chambre des députés.

Pour bien comprendre les conditions économiques des deux Canadas, il convient d'étudier le commerce de cette époque. La seule voie de communication entre le Haut-Canada et l'océan était le Saint-Laurent. Le port de Québec, situé dans le Bas-Canada, donnait à cette province le contrôle du commerce du Haut-Canada. Celui-ci ne pouvait pas, d'après les statuts britanniques, faire d'importations par voie des Etats-Unis. En conséquence, isolé de l'Angleterre, de l'Europe et des autres colonies, il se trouvait soumis au bon vouloir de la Législature du Bas-Canada. Par une première convention douanière, on décida donc que les revenus attribués au Haut-Canada seraient proportionnés à sa population, et qu'il devrait recevoir un huitième des droits perçus. Plus tard les représentants du Haut-Canada prétendirent que la population de leur province s'était accrue dans une proportion plus forte que celle du Bas-Canada, et ils réclamèrent une plus grande part des revenus. Une nouvelle convention eut lieu en 1817. Il y fut décidé que le Haut-Canada rece-

vrait un cinquième des droits perçus à Québec. Mais de nouvelles difficultés surgirent encore. Le Haut-Canada réclamait toujours, et le Bas-Canada refusait d'accorder plus. Le document que voici atteste ce conflit.

I. Young à J.-A.-S. Wortley. — “ La province du Haut-Canada se querelle avec nous au sujet des finances. Ses habitants réclament irraisonnablement de grandes sommes lesquelles, disent-ils, leur sont dues. Jusqu'à un certain point ils ont raison. Dernièrement, s'appuyant sur un de mes rapports, le duc crut bon de leur payer £5,400 qu'ils auraient dû recevoir en 1813. Je ne me suis pas occupé des autres requêtes. Mais il y a en ce moment de quoi remplir un volume avec les plaintes sur lesquelles j'ai reçu l'ordre de faire rapport. C'est assurément nous qui légiférons pour eux. Car c'est par le Bas-Canada seulement qu'ils ont accès à l'océan. Nous levons des impôts et faisons des restrictions sans leur consentement. — L'Assemblée, à la dernière session, statua que des commissaires devaient s'entendre avec leurs représentants. *Cependant notre Conseil législatif repoussa la mesure tout simplement...* Le duc a écrit à Lord Bathurst qu'un remède radical aux erreurs de la constitution actuelle serait l'*Union* des législatures. ”

L'on ne doit pas s'étonner du refus opposé par le Conseil au projet d'entente mentionné dans cette lettre. L'explication en est fort simple. On penchait secrètement vers l'*Union* et on recevait dans ce sens des instructions du parlement impérial. L'*Union* des provinces était déjà le but avoué de la politique coloniale anglaise. Le gouverneur ne devait se prêter à aucune concession à propos de la question des finances. On était décidé à refuser tout arrangement quel qu'il fût et, s'il arrivait une crise, à en profiter pour unir les deux Canadas (*Lord Bathurst à Lord Dalhousie*).

La rivalité des deux Chambres devait conduire à ce résultat. On n'avait qu'à continuer à soutenir le Conseil dans son opposition à l'Assemblée, à tout refuser à celle-ci. Bientôt la crise inévitable permettrait aux ministres de prouver au parlement impérial que l'*Union* était le seul remède capable de mettre fin à tous les maux. Pour la même raison toutes les demandes de l'Assemblée législative du Bas-Canada, quelque raisonnables qu'elles fussent, étaient rejetées par le Conseil, sous l'inspiration du juge Sewell.

Des conférences eurent lieu sans produire de résultats appréciables et les difficultés allaient toujours croissant.

Le Haut-Canada avait eu à supporter le fardeau le plus lourd lors de l'invasion américaine de 1812. Le Parlement concédait beaucoup de terres aux immigrants anglais. Le pays était neuf et passait par cette première phase qui est, pour toute colonie, la plus difficile. Il fallait établir des chemins, exécuter toutes les mesures d'utilité publique, et le trésor était vide. Pour parer à cette situation on résolut de presser l'adoption du projet d'*Union*. La haine de Parker pour Ellice le fit échouer. On adopta seulement quelques clauses qui concernaient le commerce et les finances interprovinciales.

Elles devinrent le *Canada Trade Act*. " Le Haut-Canada, était-il décrété, recevra un cinquième de tous les impôts perçus depuis 1819 jusqu'à 1824. — Après le 1er juillet 1824, le montant sera fixé par un comité d'arbitrage qui se rassemblera tous les quatre ans à moins d'avis contraire des deux législatures. En attendant une nouvelle assemblée du bureau d'arbitrage, la proposition établie lors de la dernière session devra être maintenue. La part de chaque province sera conservée dans le trésor public de chacune. Lorsque avec ce fonds l'on aura pourvu à l'administration de la justice et au fonctionnement du gouvernement, l'on pourra employer le reste pour des fins usuelles. Tout nouvel impôt levé par le

Bas-Canada devra avoir préalablement été soumis au Haut-Canada. ”

On le voit, la Couronne se réserve une part du revenu pour l'administration et le fonctionnement du gouvernement. Cette réserve s'explique par l'extrait suivant d'une lettre de Richmond à Lord Bathurst. Qu'on se rappelle pour le bien comprendre que le *Trade Act* n'est qu'une atténuation du projet d'Union. “ Les fins du *bill* sont : régler le commerce entre les provinces du Haut et du Bas-Canada, objet de première importance pour la tranquillité future de chacune ; régler le commerce avec les Etats-Unis par un acte permanent et d'une manière qui bénéficierait également à la mère-patrie et au pays ; fixer le revenu qui permettrait à la Couronne, dans le Bas-Canada, de payer la liste civile de cette province sans avoir recours annuellement à la législature pour cette fin . . .

La Couronne tout naturellement a le droit d'exiger qu'on la consulte au sujet de l'emploi des crédits. Conséquemment, elle peut approuver un emploi permanent du tout seulement pour défrayer la liste civile de cette province ou en mettre un cinquième à sa disposition pourvu que le reste soit affecté au paiement de la liste civile pour toujours. ”

Ainsi donc le Bas-Canada, la province la plus riche, était complètement privée de ses ressources. Pour avoir le droit de disposer d'un cinquième, elle devait sacrifier le reste.

Aussi le *Trade Act* ne donna-t-il satisfaction ni à l'une, ni à l'autre des deux provinces. L'extrait suivant, tiré des pétitions du Haut-Canada, permettra de juger du sentiment général de la population à ce sujet :

“ Ils ont trop raison (les sujets du Haut-Canada) de penser que l'on mettra toutes sortes d'entraves à un règlement raisonnable et équitable. Tant que le Haut-Canada exercera le droit de s'opposer aux lois du revenu, une grande et impar-

donnable injure sera faite au peuple du Bas-Canada. Le malentendu qui existe malheureusement, à ce sujet, entre les provinces, sera maintenu. Les préjugés nationaux feront que l'antipathie déjà violente deviendra si invétérée que l'union des deux législatures, dans laquelle vos pétitionnaires voient le dernier remède, sera difficile, sinon tout à fait impraticable.— Vos pétitionnaires demandent de plus la permission de signaler que le *Trade Act of Canada* ne fait pas efficacement disparaître les causes de plaintes qui existent. On se plaint du manque d'accord entre les provinces pour l'amélioration du Saint-Laurent. Ce projet, de première importance pour le Haut-Canada, on ne peut l'exécuter sans le concours du Bas-Canada. D'autres obstacles à la meilleure réglementation du trafic et du commerce naissent de la jalousie mutuelle des deux législatures, laquelle tend plutôt à augmenter qu'à diminuer. ”

Le Bas-Canada n'était pas plus satisfait du *Trade Act* que la province voisine. S'il semblait l'approuver par son silence, c'est qu'il considérait l'*Union* comme la seule mesure destinée à le remplacer. Or il voulait, au prix de tous les sacrifices, éviter cette extrémité. La perspective de l'*Union* disparue, les Bas Canadiens auraient été les premiers à se récrier contre le *Trade Act* et se seraient joints aux habitants du Haut-Canada pour protester.

Ainsi donc les difficultés douanières qu'accroissaient à dessein certains politiciens intéressés et les agents du Parlement impérial furent la troisième cause déterminante de l'*Union*.

III

Les raisons politiques, pour ne pas avoir été invoquées, aussi ouvertement, eurent néanmoins une influence impor-

tante sur l'adoption de la mesure projetée. Voici comment l'agent des pétitionnaires favorables à l'*Union* s'exprimait à ce sujet: " Pour le Bas-Canada, l'octroi de deux législatures séparées a eu des conséquences des plus pernicieuses. — En entreprenant la conquête de ce pays il a dû être de l'intention du Parlement anglais d'en faire, au moins en principe, une colonie anglaise en même temps qu'une possession britannique. Il n'est pas possible de supposer que ce nombre insignifiant de soixante mille habitants, dans un pays destiné à en contenir plusieurs millions, doive conserver les institutions propres à la nation dont il provient et dont il a été séparé par la force des armes, malgré les conquérants et leurs descendants, lesquels seront les éléments constitutifs de la population future.—L'objet politique le plus important pour cette province, en vue de son amélioration interne et de sa dépendance permanente de la Grande-Bretagne, c'est l'assimilation graduelle de la population française à celle d'origine anglaise qui doit en fin de compte devenir la plus nombreuse. — Les moyens d'atteindre cette fin ont été négligés. Parmi les causes qui ont concouru à frustrer cette espérance, il n'y en a pas eu de plus importante que la création et le maintien de législatures séparées.—Par le maintien d'une législature à part dans le Haut-Canada, la population anglaise est scindée d'une façon des plus injustes. La partie qui se trouve dans les limites du Bas-Canada est, de par son infériorité numérique, privée de toute influence dans l'Assemblée de cette province. — Le droit de vote a été concédé à la population sans aucune distinction, et sans qu'on exigeât que les représentants fussent d'origine britannique. Aussi l'Assemblée en cette province est-elle totalement et entièrement sous la dépendance de la population canadienne-française, de beaucoup la plus nombreuse. Conséquemment, le pouvoir législatif, comme bien on peut s'y attendre, est entièrement entre leurs mains.—Une population catho-

lique, tout à fait illettrée, dans laquelle peut-être pas un sur cent ne sait lire, qui ne possède aucune notion élémentaire du *Free Government*, et vit sous l'influence de préjugés nationaux et religieux, n'est guère en état d'exercer cette grande puissance politique qui lui a été donnée.—Ces maux sont suffisants par eux-mêmes pour justifier notre demande. De combien d'autres ne seront-ils pas suivis, si l'administration actuelle n'est pas changée et si le remède n'est pas appliqué? La conséquence naturelle du présent système est d'augmenter l'influence française qui fut et sera toujours contraire à tout intérêt britannique, à cet intérêt pourtant si nécessaire aux colonies comme à la mère-patrie.

“Le Bas-Canada est en grande partie occupé par une population que l'on pourrait dire étrangère, quoique plus de soixante années se soient écoulées depuis la conquête. Le peuple français n'a fait aucun progrès vers l'assimilation avec ses concitoyens de langue anglaise, soit dans son langage ou dans ses moeurs, soit dans ses sentiments. Ils persistent tous, à quelques exceptions près, à être aussi français que lorsqu'ils passèrent sous la domination anglaise. — L'une des causes principales de cette anomalie, ce fut la concession peu politique qui leur a été faite d'un code étranger dans une langue étrangère.

“Considérant le peuple canadien (-français) et sa situation actuelle, il semble que ce soit un mal néfaste qu'il continue à se distinguer de ses concitoyens du Haut-Canada et des colonies britanniques environnantes.—Tant que les Canadiens français conserveront ce caractère national, les avantages que cette province devrait procurer à la mère-patrie ne sauraient être obtenus.—Sa politique coloniale est et sera contrecarrée, à son préjudice et au préjudice des autres colonies. — Le maintien de deux législatures séparées augmente encore le malaise. La situation ne s'améliorera pas d'elle-même. Si un remède

n'est pas employé, la confiance de cette population dans ses chefs augmentera outre mesure et les ancrera de plus en plus dans leurs dispositions actuelles. Ce pendant le découragement général s'emparera nécessairement des colons et des habitants d'origine anglaise. — Il s'ensuivra que les Canadiens français ne s'angliciseront pas, mais que les Anglais subiront l'influence française et s'en assimileront tous les caractères.

“ Tous reconnaîtront alors que les Canadiens français avaient raison lorsque, escomptant leur caractère national futur et les hautes destinées qu'ils ambitionnent comme peuple séparé et indépendant, ils se dénommaient eux-mêmes la *nation canadienne*. . . L'anglais doit devenir la langue officielle des cours de justice et tous les documents, après un certain temps, devraient être rédigés en anglais. Tant que la langue anglaise ne sera pas prédominante, on ne fera jamais une colonie anglaise du Bas-Canada. L'anglais ne sera vraiment appris que lorsque les Français auront intérêt à l'apprendre. L'*Union* des législatures leur imposerait cette nécessité.

“ Le Haut-Canada compte vingt-cinq *membres* dans son Assemblée législative. Tous sont d'origine anglaise et ont la conception anglaise de la législation. Leurs votes avec ceux des quelques Anglais élus dans le Bas-Canada, si l'on unissait les deux législatures, contrebalanceraient ceux des cinquante *membres* français. Le ministère ferait adopter, par l'influence réunie des deux groupes anglais, toutes les mesures voulues, parce que, si l'on excepte deux sections de notre administration, il n'y a pas de gouvernement plus juste et plus droit sur toute l'étendue de la terre que celui-ci. Nos représentants d'origine anglaise, écossaise ou américaine, et quelques Allemands qui toujours nous appuient, seconderaient la Couronne dans toutes les questions importantes. ”

Des convictions aussi arrêtées font comprendre pourquoi l'on ne se souciait pas de connaître les sentiments de chacune des provinces intéressées. L'extrait suivant démontre jusqu'à quel point même on en faisait fi. — *J. Monk à Wilmot.* — “ Un délai est demandé pour consulter le peuple sur cette mesure. Si l'on soutient qu'une telle procédure est raisonnable, il faudra l'appliquer à l'occasion de toutes les lois de quelque importance concernant le commerce. Seulement, à venir jusqu'à ce jour, on ne saurait trouver, dans l'histoire parlementaire, un cas semblable pour la justifier. — On l'a dit avec raison : “ Aucun droit propre aux colons britanniques n'a été oublié dans le projet actuel ”. Même ceux qui combattent l'*Union* ne sauraient invoquer l'omission d'un seul droit. Pourquoi donc demande-t-on un délai ? Pour donner aux Canadiens français le temps de découvrir ou d'imaginer un moyen de combattre la mesure. — La nécessité de consulter les provinces, la seule objection que l'on soulève contre l'adoption immédiate du *bill*, a été étudiée et pesée avant sa présentation. On l'a jugée inutile et inopportune. ”

Ce mépris du sentiment populaire explique bien pourquoi Ellice faillit réussir à faire sanctionner son *bill* à l'insu de tout le monde, alors que, pourtant, il lésait tout ensemble les droits les plus évidents de l'une et de l'autre province.

J.-Hector LAPOINTE,

Etudiant en médecine.

Sir Louis-Hippolyte La Fontaine

SON ROLE ET SON ACTION AU MILIEU DE LA TOURMENTE
DE 1837-1838

(SUITE)

PARTI de Paris pour le Havre le 29 avril 1838, en route pour le Canada, La Fontaine arrivait à Montréal le 23 juin, après une absence de six mois.

Lord Durham était débarqué à Québec le 29 mai précédent au bruit de l'artillerie, reçu par toutes les troupes en garnison, les officiers civils et un immense concours de citoyens.

Le nouveau gouverneur signala son avènement au pouvoir par une proclamation au peuple, rédigée en des termes qui auraient plutôt convenu à un autocrate et à un despote qu'au commissaire chargé de s'enquérir des difficultés et de suggérer des moyens d'y remédier. Le 1er juin il renvoyait les membres du Conseil spécial institué par sir John Colborne, et le lendemain ceux du Conseil exécutif, pour en substituer d'autres, choisis entièrement parmi les gens de sa suite, à l'exception du secrétaire-provincial, M. Dominique Daly, parce qu'il lui fallait bien quelqu'un qui connût le pays. Il établit ensuite diverses commissions chargées d'ouvrir des enquêtes sur l'administration des terres incultes, l'immigration, les institutions municipales, l'instruction publique et le régime seigneurial.

Avant son départ de Paris, La Fontaine avait écrit à sir Edward Ellice : “ J’apprends que M. Badgley (en mission à Londres) a été le porteur d’un *warrant* contre moi; c’est probablement celui dont vous m’avez déjà parlé, et que j’ai attendu à Londres inutilement *pendant huit jours* au moins. Quoiqu’un journal constitutionnaliste de Montréal ait déjà déclaré que c’était une *plaisanterie*, cela me donne néanmoins le désir de retourner à Londres puisque l’on veut lier mon nom à une affaire d’Etat. Dans tous les cas je fournirai à ceux qui le désirent l’occasion de m’arrêter, car je serai au Canada à la fin de mai prochain. Et si l’on me fait cet honneur, j’aime à croire qu’on me fera aussi celui d’un procès régulier. ” De la part de La Fontaine ces paroles n’étaient pas pure vantardise. Il n’attendit pas même d’être arrivé sur le sol canadien pour réclamer d’être arrêté pour crime de haute trahison, s’il y avait lieu, ajoutant avec fierté “ qu’il ne répudiait aucune de ses actions ou opinions politiques, soit en parlement ou ailleurs ”. — Voici sa lettre à l’honorable D. Daly, écrite de New York, qui en fait foi.

Sir L. H. La Fontaine à l’honorable D. Daly,

New York, 11 juin 1838.

Monsieur,

En lisant, ce matin, les journaux du Canada, j’ai appris la formation du Conseil exécutif du gouverneur en chef. Comme vous êtes le seul membre de ce corps que je connaisse, je prends la liberté de vous adresser, en cette qualité, la communication suivante.

En décembre dernier, par suite des troubles du Bas-Canada, j’ai pris, d’après l’avis de plusieurs amis, la détermination de partir pour Londres. Ce voyage n’avait pour objet que la situation politique de mon pays. Lors de mon séjour

en Europe, j'ai été informé que depuis mon départ un mandat d'arrestation avait été émané contre moi, pour haute trahison probablement, suivant la formule ordinaire. Peut-être cette information est-elle inexacte; cependant je me crois justifiable d'y ajouter foi et d'agir en conséquence.

Ce n'est que mercredi dernier que je suis arrivé en cette ville, venant directement d'Europe. Je pensais pouvoir partir aujourd'hui pour Montréal où est mon domicile. Des circonstances que je n'ai pu maîtriser retarderont probablement encore mon départ de deux ou trois jours.

Quelque puisse être mon opinion sur la ligne de conduite administrative qu'adoptera sans doute Son Excellence le gouverneur en chef, et quoique cette opinion fasse naître chez moi entre autres choses l'espérance d'une amnistie, je vous prie néanmoins d'informer Son Excellence que cet espoir n'est pour rien dans les motifs de mon retour dans ma patrie, et que le cas supposé arrivant, je n'entends nullement en profiter. Si aucune accusation (ne) plane contre moi, je suis prêt à subir mon procès, n'importe devant quel tribunal compétent. Loin de fuir le cours ordinaire de la justice, j'en réclame, au contraire, et avec plaisir, l'application la plus étendue, quel qu'en puisse être le résultat.

Je ne répudie aucune de mes actions ou opinions politiques, soit en Parlement ou ailleurs.

La suspension de l'*habeas corpus*, qui a été décrétée sous l'administration temporaire de sir John Colborne, me justifierait de retarder mon départ pour le Canada jusqu'au moment des sessions des tribunaux. Cependant, je n'hésite pas à y retourner immédiatement.

Il est vrai que si cette accusation, dont je n'ignore pas le principal motif, n'a point de suite, je serai peut-être privé de l'exercice, contre ses auteurs, d'un recours légal appuyé sur la morale et la justice, tant qu'une ordonnance, qu'ici je dois

m'abstenir de qualifier sous son vrai nom, n'aura pas été révoquée. En cela je serai forcé de partager le sort de plusieurs de mes concitoyens.

Je vous prie donc, en votre qualité de conseiller exécutif, de soumettre au gouverneur en chef la présente réclamation, en assurant Son Excellence de mon profond respect, et de mes souhaits sincères pour le succès de son importante mission.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

L.-H. LA FONTAINE.

A L'Hon. D. Daly, Ecr., Québec.

Cette lettre demeura sans réponse. La Fontaine rentra à Montréal, et il ne fut pas inquiété.

Depuis sept mois, c'est-à-dire depuis les affaires de Saint-Denis, de Saint-Charles et de Saint-Eustache, des centaines de patriotes languissaient dans les prisons, attendant patiemment que l'on décidât de leur sort. La plupart d'entre eux étaient privés du droit de voir leurs familles, leurs amis, de leur écrire, et même de communiquer avec leurs avocats. La Fontaine résolut de briser cette consigne sévère, et le 27 juin, quatre jours après son arrivée à Montréal, il écrivait au shérif M. Roch de St-Ours, puis au secrétaire civil du gouverneur :

L. H. La Fontaine à M. Roch de St-Ours, Ecr.

Montréal, 27 juin 1838.

Monsieur,

Mr. J.-J. Girouard, notaire de Saint-Benoit, et Mr. J.-A. Berthelot, notaire de Saint-Eustache et mon allié, sont en ce mo-

ment confinés dans la prison de ce District, sous la prévention probablement de quelque offense. Je suis informé, qu'en conséquence d'ordres positifs, le Géolier ne permet aujourd'hui à aucune personne de les voir. Comme d'après la loi du pays, la prison dans laquelle ces deux individus sont incarcérés, est sous vos soins ou sous votre direction, en votre qualité de shérif du district de Montréal, je vous informe que je suis retenu comme avocat et conseil de ces deux Messieurs, et qu'en cette qualité, je demande, de votre part, le permis nécessaire, et que la loi autorise, pour communiquer librement avec eux et aviser aux moyens de soutenir leur défense et remplir mon devoir professionnel envers eux.

Le porteur de cette lettre est Mr. J.-A. Berthelot, avocat de cette ville. Il est chargé de prendre votre réponse.

J'ai l'honneur d'être

Votre très hble. servt.

L.-H. LA FONTAINE.

Roch de St-Ours, Ecr.,
shérif du district, de Montréal.

Roch de St-Ours à L.-H. La Fontaine.

Montréal, 27 juin 1838.

Monsieur,

En réponse à votre lettre de ce jour, je dois vous informer que la sûreté des prisonniers, accusés d'offenses politiques, a nécessité de la part des autorités des ordres positifs de ne les laisser communiquer avec personne, sans une permission de Son Excellence le Gouverneur Général.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obt. et Hble. Servt.

R. DE ST-OURS, *Shérif*.

L.-H. La Fontaine, Ecuyer.

L.-H. La Fontaine au secrétaire du gouverneur.

Montréal, 27 juin 1838.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous mander, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur en chef, que ce jour, en ma qualité d'avocat et conseil de Messrs. Girouard et Berthelot, retenu comme tel par eux et leur famille, je me suis adressé par écrit à Mr. de St-Ours, shérif de ce district, pour obtenir le permis nécessaire que la loi autorise, afin de communiquer librement avec eux et aviser aux moyens de soutenir leur défense et remplir mon devoir professionnel envers eux. Ces Messieurs sont maintenant confinés dans la prison de ce District, laquelle d'après la loi, est sous les soins et la direction de Mr. de St-Ours, comme shérif. A cette demande, j'ai reçu pour réponse de la part du shérif que des "ordres positifs" empêchaient de "les laisser communiquer avec personne sans une permission de Son Excellence le Gouverneur en Chef".

Je vous envoie, sous ce pli, copies de ma lettre et de la réponse, marquées No. 1 et 2, dûment certifiées par moi comme avocat et conseil de ces deux prisonniers.

En vous priant donc d'informer Son Excellence que je sollicite de sa part le permis que j'ai demandé au shérif, et que réclament l'humanité et l'administration de la justice, je dois vous assurer que je regrette que le refus du shérif m'ait mis dans la nécessité de troubler ainsi le Gouverneur, et que c'est là mon excuse.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très hble. Servt.

L.-H. LA FONTAINE.

Mr. Turton, Esq., sec. civil.

Le lendemain une réponse à La Fontaine devenait inutile, et voici pourquoi. Dès son arrivée au pays, Lord Durham s'était trouvé dans un embarras très grave au sujet des accusés politiques. Il ne pouvait songer à un procès par jury : leurs compatriotes les auraient acquittés comme leurs adversaires les auraient aveuglément condamnés. De même, il ne pouvait songer à une cour martiale dont les accusés seraient sortis sous le coup d'une condamnation à mort. Il préféra trancher cette question en sortant des voies de la légalité et en agissant en dictateur par une amnistie générale, qu'il proclama le 28 juin, le jour même fixé pour le couronnement de la reine Victoria à Westminster. — Il n'excepta que vingt-quatre des accusés, dont quatorze, réfugiés aux Etats-Unis ⁽¹⁾, devaient être mis à mort, s'ils s'avisaient de revenir au Canada sans permission spéciale, et dont huit ⁽²⁾ étaient condamnés à l'exil aux Bermudes pour une période indéterminée. Ces derniers, alléguait le noble lord, s'étaient reconnus coupables de haute trahison dans une lettre en date du 18 juin 1838 ⁽³⁾.

(1) Louis-Joseph Papineau, le docteur C.-H.-O. Côté, Ed.-B. O'Callaghan, l'éditeur de l'*Irish Vindicator*, Edouard-Etienne Rodier, Thomas-Storrow Brown, Ludger Duvernay, le propriétaire de la *Minerve*, l'abbé Etienne Chartier, George-Etienne Cartier, John Ryan, père, John Ryan, fils, Louis Perrault, Pierre-Paul Demaray, Jos.-Frs D'Avignon et Louis Gauthier.

(2) Wolfred Nelson, Bonaventure Viger, Henri-Alphonse Gauvin, Rodolphe DesRivières, Robert-Shore-Milnes Bouchette, Siméon Marchesault, Toussaint Goddu, Luc-Hyacinthe Masson.

(3) Les négociations entamées par lord Durham auprès de Nelson et de ses amis par l'intermédiaire de M. John Simpson, percepteur des douanes de Sa Majesté au Côteau-du-Lac; la recherche des aveux chez les accusés, procédure contraire au droit anglais, qui présume innocent tout homme prévenu d'infraction aux lois tant que sa culpabilité n'a pas été établie devant un tribunal; la pénible alternative où ils furent placés de s'exiler ou de s'avouer coupables et de sauver à ce prix de misères sans nombre au-delà d'une centaine d'accusés et leurs familles; enfin le singulier aveu

L'ordonnance de Durham devait être désavouée en Angleterre comme entachée d'illégalité. Jugée sage et humaine par les Canadiens, elle n'en violait pas moins les lois gardiennes des libertés et protectrices de l'accusé, en condamnant à la déportation des sujets anglais, et en en mettant quatorze hors de la loi, sans aucune forme de procès (4).

La Fontaine, dans une lettre au rédacteur du *Canadien*, nous révèle des détails forts intéressants touchant l'ordonnance de Durham, et les manoeuvres de certains de ses agents "habiles dans l'intrigue, chargés spécialement de pénétrer le fond de l'âme de nos politiques" (5).

qu'ils firent, portant une condition qui l'annule: "*Si ces hautes aspirations sont coupables, nous reconnaissons notre culpabilité*"— tout cela est détaillé dans les *Mémoires* de R. S. M. Bouchette, p. 69 et suivantes.

(4) "En apprenant le désaveu de son ordonnance (octobre 1838), le Haut Commissaire, "profondément blessé dans son amour-propre", remit sa charge et lança une proclamation qui était une réponse directe au gouvernement anglais dont il ne se gênait pas de critiquer la conduite à son égard. Cet acte de quasi-révolte lui valut du *Times* de Londres l'épithète de "Lord High Seditious". Lorsqu'on lui reprochait l'illégalité de ses actes, il répondait: "Où est le respect de la constitution et de la loi dans un pays où l'on dépense l'argent du peuple sans le consentement de ses représentants?" Cette réponse de Durham n'est-elle pas la justification de la conduite de l'Assemblée législative avant 1837?" *Mémoires* de R. S. M. Bouchette, p. 77.

(5) "En toute occasion, dit Garneau, ces agents perfides revenaient sur les abus criants des administrations précédentes, sur l'ignorance et la vénalité des fonctionnaires, sur la modération des représentants du peuple, qui avaient enduré si longtemps un pareil état de choses. Tout cela se faisait autant que possible à l'insu du parti anglais, auquel on tenait un autre langage."

M. La Fontaine au *Canadien*.

Montréal, 17 janvier 1839.

Au Rédacteur du *Canadien*.

Monsieur,

La lettre de Mr. Wakefield ⁽⁶⁾ du 22 novembre dernier, en réponse à celle de Mr. Roebuck du 8 du même mois, toutes deux imprimées dans le *Spectator* de Londres, nécessite des explications de ma part. Mon nom se trouve traduit devant le public par la publication d'une lettre écrite à mon insu, mais confidentiellement, par le Dr. P. Davignon, de Ste-Marie, à son frère le Dr. I. Davignon, qui, depuis son exil, réside à Saratoga. Il est inutile de dire que je n'ai aucune part à l'indélicatesse qui a donné lieu à l'envoi de cette lettre en Angleterre, hors la connaissance et sans le consentement de son auteur et de la troisième personne qu'elle concerne plus immédiatement.

Le peu de soin qui règne évidemment dans la rédaction de cette lettre, que Mr. Wakefield semble vouloir contredire en entier, est propre, je l'avoue, à donner à quelques-unes de ses phrases un sens erroné ou inexact sur quelques points, mais la substance n'en est pas moins vraie. Si la publicité que je vais donner aujourd'hui à certains faits n'est pas de nature à plaire à Mr. Wakefield, il aura seul à se reprocher de m'y avoir contraint par ses réflexions plus qu'injustes.

La première fois que je vis Mr. Wakefield, ce fut, je crois, le 30 juin dernier vers neuf heures du soir. Il arrivait de

(6) Edward Gibbon Wakefield, l'un des émissaires artificieux de lord Durham. La presse anglaise avait reproché à ce dernier son entourage, et particulièrement la nomination de T. E. M. Turton et celle de E. G. Wakefield, comme attachés à la commission royale; la femme du premier avait obtenu contre lui un jugement de divorce pour adultère, et le second avait été condamné pour séduction.

Québec, et me fut introduit (présenté), chez moi, par Mr. Simpson. Il me fit aussitôt part de l'ordonnance et de la proclamation du 28 juin, relativement aux accusés politiques. Pendant la lecture qu'il me fit de ces documents, je remarquai qu'il prenait beaucoup de peine à me persuader que Lord Durham s'était étudié particulièrement à éviter dans la rédaction tout ce qui pouvait blesser la sensibilité des exilés et faire regarder cette ordonnance comme portant une condamnation infamante, etc. Cette mesure, me dit-il, était dictée seulement par des considérations politiques, et ne pouvait avoir qu'un effet temporaire quant aux personnes qu'elle frappait plus immédiatement, etc.

En partant, Mr. Wakefield me demanda une entrevue pour le lendemain. C'était un dimanche. Il vint seul chez moi, et nous passâmes plusieurs heures ensemble, dont il employa une partie à m'entretenir, avec une grande franchise en apparence, de sujets qui lui étaient tout-à-fait personnels, et sur lesquels il trouvera bon sans doute que je n'appelle point l'attention du lecteur. Qu'il me suffise de dire (et cela est nécessaire à mon sujet) que nonobstant les ordres au contraire de la part du Lord Glenelg, Mr. Wakefield m'assura que Lord Durham avait persisté à le retenir dans son emploi. Il était donc en réalité l'employé du gouverneur en chef. Dans cette entrevue, la conversation ne put manquer de porter sur la prétendue amnistie. Je réclamai contre l'ordonnance, et Mr. Wakefield essayait, mais bien faiblement, à la justifier. Pressé par mes observations, il reconnut que plusieurs des exilés aux Etats-Unis étaient frappés injustement, et, dans son désir extrême de me persuader que cette mesure était purement politique et n'avait pas pour base la conviction de leur culpabilité, il m'avoua que les noms de plusieurs d'entre eux avaient été pris au hasard. " Vous-même, me dit-il, si vous ne fussiez pas revenu, vous auriez probablement été inclus dans

cette liste, et si ceux-là fussent revenus comme vous, leurs noms auraient été omis dans l'ordonnance." Lui ayant dit aussitôt qu'en passant à Burlington, j'avais conseillé à Mr. Georges-Etienne Cartier de s'en revenir avec moi en Canada et qu'il avait refusé, " Il a eu tort ", me répondit aussitôt Mr. Wakefield, " de ne pas suivre votre avis ; il ne serait pas maintenant au nombre des exilés. " Je n'eus donc pas de peine à croire Mr. Wakefield, quand il me dit que les noms de plusieurs avaient été ainsi pris au hasard pour effectuer cette mesure politique. Le cas de Mr. Perrault, absent aux Etats-Unis pour affaires particulières, et celui de Mr. Ryan, junior, l'un des seize, qui depuis longtemps était à Québec lors de la passation de l'ordonnance, ne pouvaient nous laisser aucun doute à cet égard. Ajoutez à cela le nom de Louis Gauthier qui jusqu'à ce moment est pour nous un être imaginaire.

Ce fut dans cette entrevue, et non après toutes ses discussions avec les membres du parti libéral, comme il lui plait de le dire maintenant, que Mr. Wakefield, dès le commencement de la conversation, et sans doute dans la vue de m'inspirer de la confiance, me témoigna le désir et la détermination d'aller à Saratoga pour y avoir une entrevue avec Mr. Papineau. Il était parti de Québec, me dit-il, dans ce but-là. Mr. Wakefield n'a donc pas fait ce voyage à Saratoga dans l'espérance " that Mr. Papineau might exert his powerful influence in diverting the other leaders of his country men, from a course which, in his (Mr. W's) humble judgment, would produce greater calamities than had yet happened ".

Mr. Wakefield me demanda même une lettre pour l'introduire auprès de Mr. Papineau. Je n'y avais aucune objection, mais je lui observai qu'il devait s'attendre que Mr. Papineau serait sur ses gardes et que je l'en avertirais. " Rien de plus naturel, me dit-il, mais soyez sûr qu'en adoptant cette démarche, je le fais de mon propre mouvement. Lord Durham

n'en sait rien ; il ne sait même pas que je suis ici. Et je vous donne ma parole que je ne lui rapporterai jamais ce qui se passera dans ces entrevues. ” Je voulais bien le croire ; mais en même tems je lui fis remarquer qu'il était impossible pour lui de se dépouiller à nos yeux de son caractère d'employé de la nouvelle administration. Mr. Wakefield alla même jusqu'à me prier de le présenter à Mr. Papineau comme un ami de Sir Wm. Wolesworth et de Mr. Leader.

Ici, en référant à la lettre du Dr. Davignon, je dois déclarer que Mr. Wakefield ne m'a pas dit “ qu'en voyant Mr. Papineau il espérait qu'il y aurait moyen de rétablir la constitution. ” Il ne s'est pas servi et n'a pas pu se servir de termes aussi formels. Mais d'une manière générale, il m'exprima son opinion, en parlant des difficultés politiques du pays, qu'il espérait qu'il résulterait beaucoup de bien à cet égard de cette entrevue qu'il voulait avoir avec Mr. Papineau ; que la mission du Lord Durham était de refaire une constitution politique pour le Canada ; et que lui, Mr. Wakefield, serait bien aise de converser avec Mr. Papineau sur ce sujet et sur d'autres de même nature politique.

Le lendemain ou le surlendemain, Mr. Wakefield partit pour Saratoga, avec une lettre de Mr. Simpson pour Mr. Papineau. Il ne jugea pas à propos de prendre ma lettre que je lui aurais cependant donnée avec plaisir, si toutefois, comme je lui observai en badinant, ce fait ne constituait pas un crime de haute trahison, ce qui fit beaucoup rire Mr. Wakefield, qui ridiculisa toute cette accusation de haute-trahison au moyen desquelles les prisons avaient été remplies, et prit occasion de là de me dire que, quoique Mr. Papineau eut été accusé de ce crime, il ne voyait pas, d'après toutes les informations qu'il avait prises, comment le gouvernement aurait pu soutenir cette accusation devant une cour de justice. Mr. Wakefield était bien d'avis que si l'administration Gosford n'avait point fait d'arrestations il n'y aurait pas eu de troubles.

En passant à Burlington, Mr. Wakefield vit Mr. Georges Cartier, le même exilé dont j'ai déjà parlé. Il lui dit que l'ordonnance du 28 juin n'était qu'une mesure politique, que les exilés seraient bientôt rappelés dans leur patrie. " Lord Durham is your friend, " ajouta-t-il.

C'est maintenant le lieu de rectifier le sens erronné que peut comporter la lettre du Dr. Davignon, à l'égard de ce qui s'est passé au retour de Mr. Wakefield de son voyage à Saratoga.

Le Dr. Davignon dit en parlant de Mr. Wakefield :

" A son retour des Etats-Unis, il a eu *une entrevue avec Mr. Buller*. Mr. Lafontaine présent. *Il a fait un rapport.* "

Mr. Wakefield se plaint, et avec raison, de ce passage de cette lettre. Cependant je suis convaincu que le Dr. Davignon, en l'écrivant confidentiellement à son frère, n'a jamais eu l'intention de lui donner et n'a pas pu vouloir lui donner le sens que Mr. Roebuck et Mr. Wakefield doivent attribuer à cette phrase, non suivie d'aucune explication.

Cette phrase porterait à croire que Mr. Wakefield avait un rapport officiel à faire de son voyage à Saratoga à Mr. le secrétaire Buller en ma présence. Ce sens est parfaitement inexact. Il ne fut jamais entendu que Mr. Wakefield aurait un tel rapport à faire.

Voici ce qui s'est passé à ce sujet. Quelque tems après son retour, Mr. Wakefield passa un jour chez moi vers quatre heures de l'après-midi, et de la part de Mr. Buller qui était malade me pria d'aller voir ce dernier, à l'hôtel Rasco, à huit heures du soir le même jour, me disant que Mr. Buller désirait avoir une entrevue avec moi. Je fus exact au rendez-vous. Mr. Buller était seul. Notre entretien fut long, et je prends plaisir à dire que je souhaite n'avoir jamais aucune raison de regretter l'estime que j'ai pour lui.

Cette entrevue durait depuis longtemps, lorsque Mr. Wa-

Wakefield entra dans la chambre. Il prit part à la conversation qui roula principalement sur la nécessité et la justice que j'invoquais de rappeler immédiatement, ou le plus vite possible, ceux que l'ordonnance condamnait à l'exil. Mr. Wakefield appuya mon opinion et dans des termes très forts quant à plusieurs des exilés. Il nous dit alors avoir vu le Dr. Davignon à Saratoga, et admit, comme il l'avait fait dans son entrevue du dimanche avec moi, qu'il ne voyait pas d'autre raison de l'avoir compris dans l'ordonnance du 28 juin que la circonstance d'avoir été libéré de ses chaînes par les paysans de Longueuil et de s'être ensuite réfugié aux Etats-Unis. Suivant Mr. Wakefield, c'était là tout le crime du Dr. Davignon.

C'est alors que Mr. Buller me demanda comment il fallait faire. Car il n'avait rien à répondre quand je lui citais le cas de Mr. Louis Perrault, du jeune Ryan, et celui de cet être inconnu Louis Gauthier. Je lui fis la réponse rapportée dans la lettre du Dr. P. Davignon, lui disant que j'avais conseillé à ceux des exilés qui m'avaient fait consulter de ne faire aucune pétition pour leur retour, puisque l'ordonnance du 28 juin n'était qu'une mesure politique et non celle de leur culpabilité aux yeux du gouvernement. Mr. Wakefield dit que j'avais raison, et que le plus tôt les exilés seraient rappelés, le mieux ce serait, et qu'il était bien évident qu'il eut été mille fois mieux pour Lord Durham d'avoir accordé de suite une amnistie générale et absolue, mais que malheureusement l'affaire était faite et qu'il fallait en passer par là. En répondant à une question de Mr. Buller sur la manière de s'y prendre pour rappeler de suite au moins quelques-uns des exilés, Mr. Wakefield dit, faisant allusion à ma suggestion: " Let us have some blanks and we fill them up. " Lord Durham était alors sur le point de partir pour le Haut-Canada.

Voilà tout ce qui s'est passé relativement à ce rapport du

voyage de Mr. Wakefield à Saratoga. Quant aux détails des faits que je viens de rapporter, et qui me sont personnels, j'affirme sur mon honneur qu'ils sont vrais.

J'ai fini avec l'affaire du Dr. Davignon. Il reste néanmoins une autre partie de la lettre de Mr. Wakefield, à laquelle je dois répondre. Il a abandonné, dit-il, " ses opinions et ses sympathies pour les Canadiens. " A quelle époque les a-t-il ainsi abandonnées? Il ne le dit pas. En a-t-il jamais eues? Il m'est permis d'en douter. Mr. Wakefield s'est grandement trompé s'il a cru m'avoir prouvé ses sympathies pour la cause canadienne en me jurant qu'il aurait désiré que l'insurrection eut réussi, que tous les Canadiens, et même le clergé, sans exception, étaient des rebelles; en me parlant longuement sur la brutalité, ainsi qu'il l'appelait, du soi-disant " british party " du Bas-Canada, de l'absence de tout sentiment généreux et philanthropique chez eux. Mr. Wakefield me dispensera sans doute de faire le récit des petites anecdotes qu'il m'a racontées à ce sujet. Mr. Wakefield croyait sans doute avoir un rôle à remplir. Il voulait servir l'administration de celui qui l'employait, nonobstant les défenses du Secrétaire des colonies. Aussi voulait-il que Mr. Lafontaine et ses amis vinsent à approuver d'avance tout ce que devait faire Lord Durham, sans même avoir l'occasion de connaître le caractère et la nature des mesures en contemplation (projetées). Mr. Wakefield savait que j'avais une grande confiance dans le gouverneur en chef, et que je désirais de tout mon cœur que sa mission fut couronnée de succès. Mr. Wakefield, en me parlant avec emphase *de la grande responsabilité qui pesait sur ma tête*, sans m'expliquer pourquoi, aurait voulu qu'après la prétendue amnistie, qui *devait et qui aurait dû être générale et absolue*, j'eusse engagé mes compatriotes à témoigner publiquement leur confiance dans le gouverneur en chef, *suicide politique* auquel je me suis refusé. Quelque fussent

mes désirs pour le succès de l'importante mission du *premier radical* de l'Angleterre, je préférerais encore que le *suicide politique* fut pour lui plutôt que pour mes concitoyens. Est-ce à cette époque que Mr. Wakefield a abandonné " ses opinions et ses sympathies " pour sa chère cause canadienne ?

Nous ne pouvions nous accorder sur l'étendue des pouvoirs qu'assumait le Lord Durham. " C'est un despote et un dictateur disait Mr. Wakefield, sa volonté seule peut faire loi, *avec cinq machines appelées conseillers spéciaux.* " " Qu'il veuille faire le despote, passe, répondait Mr. Lafontaine, mais Lord Durham, tout en croyant au caractère odieux de dictateur, se méprend d'une manière bien étrange, s'il pense que ses attributions législatives ne sont pas restreintes par l'acte de suspension. Son ordonnance sera désapprouvée en Angleterre. " Est-ce à cette époque que Mr. Wakefield a abandonné " ses opinions et ses sympathies " pour sa chère cause canadienne ?

Mr. Wakefield savait que Mr. Lafontaine et les habitants du pays (car Mr. W., avant d'aller à Saratoga, s'était aussi promené dans les campagnes) voulaient une loi pour le rachat des droits seigneuriaux. " Lord Durham, me disait-il, vous fera cette loi. Il l'accompagnera d'une autre pour simplifier le système des hypothèques. " Je répondais: " Je veux l'une et l'autre; mais je m'opposerai à ce que ces changements dans nos lois civiles, garanties par des traités solennels et la foi publique, soient opérés par une Législature exceptionnelle dans laquelle les Canadiens ne sont pas *électivement* représentés. Vaudrait autant choisir un avocat canadien pour refaire les lois civiles de la Grande-Bretagne que d'importer un avocat de Calcutta pour refaire les nôtres. Ce serait aussi raisonnable, ou plutôt ce serait aussi ridicule. " Est-ce à cette époque que Mr. Wakefield a abandonné " ses opinions et ses sympathies " pour sa chère cause canadienne ?

“ Lord Durham, disait Mr. Wakefield, conseillera l'abolition des Conseils Législatifs, ces engins de discorde éternelle, recommandera la fédération générale des Colonies représentée par un congrès avec des pouvoirs d'une nature générale mais bien définis, laissant à chaque province actuelle sa législature particulière composée de la branche représentative et d'un gouverneur, avec un Conseil Exécutif responsable.”—
 “ Bien, répondait Mr. Lafontaine, pourvu que chaque Législature locale ait le droit d'appropriation et de contrôle de tous ses revenus, et qu'avant tout chaque colonie soit consultée sur ce plan par ses représentants librement assemblés.” Est-ce à cette époque que Mr. Wakefield a abandonné “ ses opinions et ses sympathies ” pour sa chère cause canadienne ?

Si ce n'est pas à cette époque que Mr. Wakefield a abandonné “ ses opinions et ses sympathies ” pour la cause du parti libéral en Canada (si toutefois il en a jamais eues), il me permettra de lui demander si ce n'est pas à une époque plus critique pour la réputation du Lord Durham et celle de ses principaux employés. Je veux parler de l'époque où le désaveu de l'ordonnance du 28 juin *et la passation d'un acte d'indemnité* furent connus en cette Province. Je ne sais quel rôle joua alors Mr. Wakefield, car nous nous étions perdus de vue. Mais employé aussi intime qu'il était du Lord Durham, il est presque impossible qu'il ait ignoré les démarches faites auprès de plusieurs Canadiens, entre autres auprès de Mr. Morin et de moi, par des affidés de l'administration, pour engager nos compatriotes. *The French Canadians*, comme Mr. Wakefield les appelle dans sa lettre, à faire des assemblées publiques en faveur du gouverneur général. “ Why dont you get up meetings,” me disait l'un d'entr'eux, dont je crois que Lord Durham se repentira de ne pas avoir d'abord suivi les avis.

Faire des assemblées, et pourquoi? *Les French Canadians*

ne pouvaient servir d'instrument à refaire la réputation politique de celui qui s'est repenti, mais malheureusement trop tard, de les avoir dédaignés, lorsque son devoir, ses intérêts, l'honneur de son gouvernement, tout lui commandait de les appeler à lui. Mr. Morin et Mr. Lafontaine ont refusé de se rendre à ces sollicitations. Ne serait-ce pas à cette époque que Mr. Wakefield aurait oublié la *brutalité* du *British party* et aurait abandonné " ses opinions et ses sympathies " pour sa chère cause canadienne ? Cette circonstance n'expliquerait-elle pas le ressentiment que Mr. Wakefield laisse percer dans sa lettre contre Mr. Morin et Mr. Lafontaine ?

Je veux en finir avec Mr. Wakefield. Un passage dans sa lettre en parlant des *leaders of the French Canadians*, dit : " It appeared upon one or two occasions that they hoped to convey to Lord Durham, through me, some expressions of their opinions and wishes. " Je ne puis croire que dans ce paragraphe Mr. Wakefield ait voulu faire allusion à moi. Si c'est le cas, je lui en donne le démenti le plus formel.

Dans un autre endroit, Mr. Wakefield ajoute : " I never repeated to him (Lord Durham), or to any one connected with his mission, any of the conversations that have passed between me and those gentlemen. " Cependant quand je me rendis à l'entrevue que m'avait demandée Mr. Buller par l'entremise de Mr. Wakefield, le premier m'assigna comme raisons de ce procédé certains faits que j'avais communiqués à Mr. Wakefield, entr'autres une certaine lettre écrite à Mr. Turton, en date du . . juin, et à laquelle je n'avais point reçu de réponse. Depuis j'ai su pourquoi. Mr. Buller s'en rappellera probablement. Cette circonstance m'a fait regretter ma longue traversée. Si je fusse arrivé plus vite, j'ai raison de croire qu'il n'y aurait pas eu de déportés à la Bermude, au moins sans procès. Cela m'expli-

que aussi d'autres procédés que le tems dévoilera plus tard. Il n'est pas à propos d'en parler dans ce moment.

L.-H. LA FONTAINE.

En conséquence de la proclamation du décret d'amnistie, la prison de Montréal fut presque complètement vidée, et le départ des huit condamnés à la déportation fut fixé au 2 juillet. — Ce jour même, Nelson écrivait une lettre à La Fontaine pour lui exprimer sa reconnaissance de l'offre que celui-ci lui avait faite d'adopter un de ses enfants.

Wolfred Nelson à L.-H. La Fontaine.

Juillet 2, 1838.

Mon cher Monsieur, (7)

En vérité il me manque des expressions pour vous témoigner combien je suis sensible à votre bonté. Acceptez la volonté pour le fait. Il est vrai que je vais dans un pays étranger. Je laisse derrière moi un pays cher, des amis bien chers, une femme et des enfants.

Mon absence peut être facilement supportée par le pays, il lui reste, dans son sein, des amis pas plus sincères, mais bien plus capable d'avancer son bonheur; à eux je laisse la tâche de veiller à ses intérêts, et personne, Mon cher Monsr., plus que vous peut opérer son salut, et lui faire honneur.

Quant à l'offre plus que généreuse, magnanime, que vous me faite d'adopter un de mes chers *orphelins*. Je laisse à leur mère, leur seul parent pour ainsi dire, de décider si elle peut se résoudre de se séparer d'eux.

(7) Nous respectons l'orthographe de M. Nelson. Il était de langue anglaise.

Peut-être aura-t-elle le bonheur de vous voir ou votre excellente dame ? Ce qu'elle fera rencontrera toujours mon entier approbation. De nouveau recevez mes plus vives remerciemens. Mes plus sincères respects à votre excellente dame, que j'ai eu le bonheur de voir bien souvent dans ses visites, pleines de charité et de bienveillance, qu'elle faisait en apportant des secours aussi honnête qu'acceptable aux pauvres prisonniers.

En attendant de plus heureux jours, je vous souhaite toutes sortes de bonheur et de prospérité.

Avec reconnaissance et affection,

Mon cher Monsr.

Votre ami et serviteur,

WFD. NELSON.

L. H. La Fontaine, écr., Montréal.

Nous verrons, dans un article qui suivra, toujours d'après la correspondance de La Fontaine, le départ des exilés pour les Bermudes et les très belles lettres, si intéressantes à beaucoup de points de vue, qu'écrivit Nelson à son ami.

Montarville BOUCHER de LABRUÈRE.

Notes historiques
SUR LES ECOLES D'AGRICULTURE
DANS QUÉBEC (1)

Première école d'agriculture de Québec. — ECOLE DE SAINT-JOACHIM (1670-1715). — Celui qui veut écrire l'histoire de l'agriculture dans la province de Québec, depuis l'époque où elle s'appelait la *Nouvelle-France* jusqu'à nos jours, a l'un de ses plus intéressants chapitres à rédiger dès le début, celui de l'histoire de l'enseignement agricole dans cette province.

Cinquante ans après la fondation de Québec, un homme éminent par ses hautes qualités et ses grandes vertus devenait le premier évêque de la nouvelle colonie française, Mgr de Montmorency-Laval. Parmi beaucoup d'autres oeuvres que son zèle apostolique lui suggéra d'entreprendre, on trouve au premier plan la fondation, en 1663, du grand séminaire, et celle, en 1668, du petit séminaire de Québec, destinés à former des prêtres, puis celle de l'école industrielle de Saint-Joachim destinée à former des ouvriers experts dans tous les métiers, y compris celui de l'agriculture, vers laquelle il convenait d'attirer les fils des nouveaux colons pour les mettre à même de développer les grandes richesses de ce sol vierge et fécond de la Nouvelle-France.

(1) L'auteur de ces études se réserve tous les droits de reproduction et de traduction. — *La Rédaction.*

Le nouvel évêque avait à coeur, en même temps que le bien spirituel de ses diocésains, leur prospérité temporelle et il consacra sa vie à ces deux oeuvres. Ce que devait être la fondation, pour la Nouvelle-France, du séminaire de Québec, il serait oiseux de le redire ici, car son oeuvre subsiste et notre histoire nationale est intimement liée à la sienne. Ce qu'il y a de plus remarquable dans la fondation de l'école des arts et métiers de Saint-Joachim, c'est la largeur d'idées dont y fit preuve Mgr de Laval. En effet, qu'à une époque où, en France, on ne semblait s'occuper que fort peu de l'enseignement agricole, le nouvel évêque ait reconnu la nécessité de former une classe d'artisans et d'ouvriers capables de faire valoir les ressources qu'offrait le nouveau pays, cela seul suffit à montrer la rectitude de son jugement.

Si l'on a bien conservé le souvenir de la date de la fondation du séminaire de Québec, on ne peut en dire autant pour ce qui regarde l'école de Saint-Joachim. Tous les chroniqueurs du temps s'accordent à nous dire que Mgr de Laval fonda cette école à peu près à la même date que le petit séminaire, mais aucun ne nous mentionne la date précise. En faisant des recherches dans les archives du séminaire on ne trouve qu'une seule note, qui permet de dire que cette école était déjà fondée en 1676 : "Jean Dumarché, de Charlesbourg, âgé de 12 ans, entra le 19 novembre (1676). Il fut envoyé au Cap Tourmente d'où il sortit âgé d'environ 18 ans." Or, l'école de Saint-Joachim et celle du Cap Tourmente étaient une seule et même chose. Il appert donc, par cette note, que l'école de Saint-Joachim était bien ouverte en 1676 et même quelques années auparavant, puisqu'à cette époque c'était une affaire entendue qu'on y envoyait certains élèves du séminaire de Québec.

La seigneurie de Beaupré, concédée en 1636 à quelques particuliers qui formèrent ensuite une association dite Com-

pagnie de Beaupré, était devenue quelques années plus tard, entre 1662 et 1668, la propriété de Mgr de Laval qui en fit l'acquisition par parties. Le 4 février 1664, il donnait à bail, par devant Maître Rageot, la ferme d'en haut, sise au Cap Tourmente, à Pierre Saint-Denis. C'est sur cette ferme, la grande ferme, qu'il établit entre 1668 et 1676 l'école de Saint-Joachim.

Le seul directeur de cette école, ou du moins le seul dont on ait le nom comme tel, fut M. l'abbé Louis Soumande. Né à Québec, baptisé le 14 mai, 1652, Louis Soumande étudia chez les jésuites et fut tonsuré en 1668 ayant à peine 16 ans. Il fut ordonné prêtre en 1677 et, peu après, on le trouve à Saint-Joachim d'où il déservait la paroisse de Sainte-Anne. Il devint ensuite premier curé de Saint-Joachim. Il était en même temps directeur de la ferme et de l'école, charges qu'il occupa, autant qu'on peut en juger par les documents, de 1679 au moins, jusqu'à sa mort, arrivée à l'Hôtel-Dieu de Québec le 19 avril 1706.

Mgr de Laval passa en France en 1684 et en revint en 1688. Son école de Saint-Joachim avait subi, pendant son absence, du fait de Mgr de Saint-Vallier, quelques modifications, qui paraissaient devoir l'éloigner de sa première destination. A son retour, le fondateur lui rendit son caractère primitif. En 1691, Mgr de Laval, après avoir démissionné comme évêque en titre de Québec en 1688, se retirait à Saint-Joachim. De là, il suivit le travail et le progrès de la ferme et de son école. Il y fit de nouvelles constructions en pierre et y ajouta divers logements. M. Hacqueville de la Potherie écrit ce qui suit au sujet de la grande ferme de Saint-Joachim, dans son *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, imprimée en 1700, Vol. I, pages 212-13 : " Le domaine est de deux lieues, il consiste en prairies et bois et a une lieue de terres labourables. J'y ai vu un très beau château de pierres de taille, de cent cin-

quante pieds de long et qui a coûté 60,000 livres à bâtir. La grange et les étables sont de la même grandeur. Il paraît (c'est) une muraille de 600 pieds de face qui n'est pas encore finie et tous ces bâtiments sont estimés à 50,000 écus. Les pâturages y sont admirables et on y compte cent cinquante bêtes à cornes. ”

Afin d'éviter qu'à l'avenir on tentât de nouveau de changer la destination de cet établissement Mgr de Laval fonda, le 8 juin 1693, six pensions en faveur des élèves de Saint-Joachim : “ Ces enfants, disait-il, dans le contrat, doivent être du pays, de bonnes moeurs, propres au travail ; ils seront choisis par les supérieur et directeurs pour être nourris, entretenus et instruits aux bonnes moeurs, à la piété, à lire, à écrire, ou formés au travail ou à quelqu'un des métiers qui s'y exercent jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans. Le séminaire devra en outre nourrir et entretenir avec eux une personne capable de les instruire. ”

Le 17 juin de la même année, 1693, M. l'abbé Soumande, le directeur de la ferme et de l'école, fonda à son tour trois pensions en faveur des élèves de l'école, “ ayant considéré les avantages et le bien que retirent les enfants de ce pays, que le séminaire fait élever en sa terre du Cap Tourmente, tant par l'éducation, l'instruction de lettres et bonnes moeurs qui leur sont données que par les travaux des champs ou métiers qu'ils y apprennent, pour le bien de leur établissement. ”

Malgré la pauvreté dans laquelle les deux incendies de 1701 et 1705 avaient jeté le séminaire, celui-ci continua les six pensions fondées à Saint-Joachim par Mgr de Laval.

M. de Maizerets écrivait en 1705 : “ Nous avons six enfants à Saint-Joachim suivant la fondation de Mgr l'Ancien, qu'on appelle *mitoyens*, parce qu'on leur apprend à lire, écrire, et qu'après leurs études ils vont au travail, aidant à sarcler les bleds, les jardins, à faner, à engerber les bleds. . . ”

A part ces six boursiers, il y avait certainement à cette

date (1705) plusieurs autres élèves. M. Buisson, procureur du séminaire, trouvait même que les *mitoyens* étaient trop nombreux pour le profit qu'on en tirait. Il admettait cependant qu'ils étaient utiles.

Il n'a pas été conservé de liste complète des élèves de l'école de Saint-Joachim. Cependant on recueille, ça et là, dans les archives du séminaire, les noms des élèves suivants qui sont passés par l'école d'agriculture de Saint-Joachim en qualité de *mitoyens* : *Charles La Salle*, venu de France et entré au séminaire en 1696; comme il n'avait pas d'ouverture pour l'étude, Madame l'Intendante le plaça à Saint-Joachim en 1699; *François Jolliet*, entré au séminaire en 1697, en sortit en 1699 pour aller à Saint-Joachim, par ordre de sa mère; *Raphaël Gagnon*, *J.-B. Choret*, *Claude Lavoye*, *Labaume*, quittèrent l'école de Saint-Joachim, à l'automne de 1702, pour entrer au séminaire de Québec; *Jean Véco*, *Claude Legardeur* entrent au séminaire de Québec, à l'automne de 1703, venant de l'école de Saint-Joachim; *Louis Maufils* sort de Saint-Joachim, à l'automne de 1706, pour entrer au séminaire; *Pierre Maufils*, entré au séminaire en avril 1708, avait demeuré deux ou trois ans à Saint-Joachim; *Jean-Baptiste St-Mars* est entré au séminaire à 16 ans, en 1708, ayant appris à lire et à écrire à Saint-Joachim, où il fut reçu pour le séminaire; *Julien Fortin*, entré au séminaire à 16 ans, en 1713, avait passé quelques années à l'école de Saint-Joachim. *Nota* — Ce Julien Fortin a été le premier fermier de la grande ferme après la conquête.

Les élèves dont les noms précèdent sont ceux qui sont indiqués comme ayant abandonné l'école de Saint-Joachim pour entrer au séminaire. Seuls, les deux premiers partent du séminaire pour Saint-Joachim.

Après la mort de Mgr de Laval, arrivée en 1708, le pensionnat du Cap Tourmente ne fit que languir, privé qu'il était de son appui, jusque vers 1715, ou environ.

Bien que cette oeuvre de l'école de Saint-Joachim ait duré à peine un demi-siècle, le souvenir qui en reste à la classe agricole de Québec est tout à la gloire de Mgr de Laval qui avait ainsi montré quelle grande place elle occupait dans son coeur.

Pour continuer la rédaction de ces notes historiques, il nous faut franchir un espace de cent-dix-sept ans. Ce n'est qu'au dix-neuvième siècle, en effet, qu'on trouve un second mouvement appréciable dans le développement de l'enseignement agricole dans Québec. Pendant tout ce laps de temps, il n'est fait mention, croyons-nous, que de l'organisation, en 1789, de la *Société d'agriculture du Canada*, sous les auspices de Lord Dorchester, alors gouverneur du Canada. L'organisation de cette société donna lieu à la publication d'une brochure bilingue, en français et en anglais, imprimée par Neilson en 1790, sous le titre de *Papiers et lettres sur l'agriculture*, la seule publication sur l'agriculture parue au Canada au dix-huitième siècle. C'est un de nos incunables canadiens. Il contient, entre autres papiers, le plan de l'établissement d'une société d'agriculture dans la province de Québec. Elle est très rare et on en connaît seulement six ou sept exemplaires disséminés dans autant de bibliothèques publiques ou particulières.

COUP D'OEIL RÉTROSPECTIF SUR LES XVIIÈME ET XVIIIÈME SIÈCLES. — On peut s'étonner à bon droit que le développement de l'enseignement agricole ait été si lent au cours du dix-septième et du dix-huitième siècle. Mais, si l'on se reporte en esprit à la période contemporaine en France, le pays d'origine de nos ancêtres, tout étonnement disparaît. Il suffit de lire deux articles encyclopédiques contenus, l'un dans l'*Encyclopédie de l'agriculture* de Moll et Gayot, publiée en 1859, et l'autre dans le *Dictionnaire de l'agriculture* de Barral et

Sagnier, publié en 1886, imprimés tous deux à Paris, pour se convaincre que le Canada n'a pas été plus lent que la France dans le développement de l'enseignement agricole.

Dans ces articles, il est expliqué qu'au seizième siècle il s'opéra dans les campagnes de France un changement considérable dans la pratique de l'agriculture. Celle-ci était, à cette époque, dirigée par de nobles seigneurs, possesseurs de la terre, qui percevaient les revenus et faisaient cultiver par leurs fermiers. Ces seigneurs menaient à la campagne une vie paisible, aisée, dont on a un bon aperçu dans *Le théâtre de l'agriculture et ménages des champs*, publié en l'an 1600 par le seigneur de Pradel, Olivier de Serres, l'un des meilleurs traités d'économie rurale qui aient été écrits en France, et qui est remarquable comme tableau de la vie et des occupations des gentilshommes de ce temps.

“ Vers la fin du seizième siècle, dit Mathieu de Dombasle dans son *Traité d'agriculture*, commença à se manifester chez la noblesse française une tendance qui éloignait les grands propriétaires de leurs manoirs féodaux, pour les concentrer à la cour ou dans les emplois que donnait la faveur royale. Les simples gentilshommes suivirent cet exemple, et les villes des provinces commencèrent de former, à dater du dix-septième siècle, la résidence de ceux à qui la modicité de leur fortune ne permettait pas d'habiter la capitale. Il fut bientôt admis qu'il n'y avait pour la noblesse que deux carrières honorables : la robe et l'épée. Soit que cette tendance fut favorisée par la politique des rois, soit qu'elle fut le résultat d'une autre cause, il est certain que sous le règne de Henri IV, et plus encore sous celui de ses successeurs, la noblesse française commença à se distinguer essentiellement, par ses habitudes, de la noblesse de tous les autres états de l'Europe. La cour et les villes devinrent la résidence de la plus grande partie des gentilshommes, dont les faveurs royales et les emplois sa-

lariés semblaient former le patrimoine. C'était pour eux un droit bien acquis et comme une juste indemnité des dépenses par lesquelles ils absorbaient, dans le luxe de la cour et des villes, ou dans le service militaire, leur véritable patrimoine, le patrimoine foncier que leur avaient transmis leurs aïeux. Je dirai plus loin quelques mots des conséquences qui ont été pour la noblesse française et pour nos institutions sociales les résultats d'un tel échange; mais rien n'est plus frappant que l'influence qu'il a exercée sur l'état de l'art agricole de notre pays.

“ Les châteaux furent abandonnés, ou ne furent plus regardés que comme une position d'où les seigneurs pouvaient plus facilement, pendant quelques mois de l'année, venir pressurer les hommes qui exploitaient le sol: ces revenus, loin d'être répartis sur la propriété qu'ils auraient vivifiée, étaient consommés au sein des villes ou servaient à soutenir l'éclat du nom de leurs possesseurs à la tête d'un régiment ou d'une compagnie de cavalerie. Des bâtiments d'exploitation délabrés, la négligence dans toute dépense d'amélioration, des cultivateurs pauvres et insouciants de leur avenir, parce qu'il n'y avait pas d'avenir pour eux, voilà le spectacle que présentèrent bientôt, presque partout, les domaines appartenant à la noblesse, domaines qui formaient encore alors la partie la plus considérable du territoire français. La profession de cultivateur s'était tellement avilie, dans l'opinion, par l'effet de l'éloignement et du dédain de la classe la plus élevée de la société, que ceux mêmes des gentilshommes qui continuèrent d'habiter leurs terres auraient cru s'abaisser en s'occupant de travaux agricoles.

“ Au XVII^{ème} siècle rien n'est plus frappant que les indices de cet abandon. A cette époque si féconde en productions littéraires, nous trouvons nullité à peu près complète de publications sur l'agriculture. Il ne pouvait guère en être

autrement dans un temps où les grands propriétaires, ayant abandonné leurs manoirs champêtres pour se concentrer à la cour et dans les villes, avaient laissé la culture du sol à une classe d'hommes pauvres et ignorants. ”

On conçoit que, en présence d'un pareil état de choses, on ait peu songé à enseigner l'agriculture et à publier beaucoup sur un métier si avili. Aussi voit-on qu'après la publication des diverses éditions du *Théâtre de l'agriculture* d'Olivier de Serres, le XVII^{ème} siècle est demeuré pauvre en publications agricoles. De même, à part la création d'une chaire d'agriculture, la première qui paraisse avoir existé en France, au collège Godran, à Dijon, vers 1590, il faut arriver à la dernière moitié du XVIII^{ème} siècle pour constater la création, par Moreau de la Rochette, en 1763, soit 173 ans après celle de Dijon, d'une école d'agriculture, sur son domaine de la Rochette, près Melun. Si l'on compare les dates de 1676 et 1832 — ce sont celles de notre première et de notre seconde école d'agriculture au Canada — avec celles de 1590 et 1763, qui sont celles de la première et de la seconde école d'agriculture de France, on voit que la différence entre la date de l'ouverture de nos écoles canadiennes et celle de l'ouverture des écoles françaises est en notre faveur.

D'un autre côté, que la mentalité de nos ancêtres, récemment arrivés de France au XVII^{ème} siècle, ait été passablement la même que celle des Français d'outre-mer dont ils venaient de se séparer, il n'y a pas lieu d'en être surpris et cela fait d'autant mieux ressortir la largeur d'idées du fondateur de la première école d'agriculture de la Nouvelle-France.

Deuxième école d'agriculture de Québec. — ECOLE DE CHARLESBOURG (1832-1833). — Avant de raconter ici la lamentable histoire de la seconde école d'agriculture de Québec, notons que vers l'année 1831 une tentative d'organisation d'une école d'agriculture fut faite par un Anglais, près de Québec. Mais il entendait recevoir une rémunération pour ses services, comme professeur et gérant de son établissement, ainsi qu'un octroi de la Législature. William Henry Shadgett, du Lac Beauport, instituteur de renom, qui tenait une école anglaise en vogue à cette époque, entreprit donc de fonder là un collège d'agriculture et une ferme modèle. Ce projet soulevait deux objections sérieuses. D'abord, la localisation de l'école n'était pas centrale. Et puis, M. Shadgett, n'étant que maître d'école, ne paraissait pas avoir les aptitudes et les connaissances agricoles nécessaires pour devenir professeur dans ce genre d'enseignement. Le comité de la chambre chargé de s'enquérir, conclut, dans son rapport du 23 janvier 1832, qu'il était mieux de différer l'aide à une école d'agriculture.

Au moment même où le sieur Shadgett manquait son coup, M. François Perrault, protonotaire de la cour du Banc du Roi pour le district de Québec, mettait à exécution un projet qui mûrissait dans sa tête depuis l'année 1807. Il ouvrait une école d'agriculture. M. Perrault était un philanthrope dans le sens catholique du mot, qui avait déjà consacré une partie de sa longue carrière à travailler pour le bien public. Il avait à son crédit l'établissement de deux écoles dans le faubourg Saint-Louis de Québec. Voici ce qu'il dit de ces deux écoles dans une biographie de lui-même qu'il écrivit en 1834 à la suggestion de Lord Aylmer, alors gouverneur du Canada :

“ Quelques années après, l'éducation étant venue à l'ordre du jour, je m'en occupai spécialement comme plusieurs

autres. Je portai le zèle jusqu'à bâtir, à mes propres dépens, deux écoles dans le faubourg Saint-Louis de Québec, une pour les garçons, en 1830, et l'autre pour les filles, un an après, où je fais montrer à lire, écrire et compter, le matin, et l'après-midi, à travailler; les garçons, au jardinage l'été, et l'hiver, à faire des instruments aratoires; les filles à échiffer, carder, filer et tricoter, à faire de la toile et des étoffes, enfin à tailler et coudre ces effets. J'ai pourvu l'une d'outils de menuiserie et de charronnerie, et l'autre de différents métiers pour la toile et étoffe, de quenouilles et fuseaux et de cordes. J'ai déboursé pour ces objets près de deux mille louis et à faire imprimer des ouvrages classiques, que j'avais rédigés moi-même et dont le pays manquait, comme des grammaires anglaise, française et latine, des vocabulaires, des manuels pour instituteurs et institutrices, un abrégé de l'histoire du Canada, un traité de grande et petite cultures, un extrait des principes sur lesquels la culture est fondée, enfin un traité de médecine vétérinaire — toutes choses que je désire voir enseignées à la jeunesse de mon pays, et pour le succès desquelles j'entrepris encore de former une ferme modèle que je confiai à M. Amury Girod, un élève de Hofroyt, en Suisse, et qui est tombée complètement, faute d'encouragement. ”

Voici ce que dit au sujet de l'établissement de cette ferme modèle, qui fut la seconde école d'agriculture de Québec, M. P.-B. Casgrain dans *La vie de Joseph-François Perrault* qu'il publia en 1898 :

“ Il devait s'écouler bien des années avant que le projet, proposé par M. Perrault en 1807, put surgir de nouveau en 1832, grâce à la reprise qu'il en fit alors avec l'espoir de la réussite. — A une assemblée des citoyens de Québec, tenue le 7 janvier 1832, au palais de justice, à l'effet de prendre en considération les moyens d'établir, dans le comté de Québec, une ferme modèle, où seraient enseignées et exécutées les expé-

riences agricoles modernes et élevés des jeunes gens pour les répandre dans toute la province, etc. — M. J.-F. Perrault, de Québec, protonotaire, appelé à la présidence ouvrit la séance, et exposa au long ses vues à ce sujet. — Après le discours de M. Perrault il fut résolu : Qu'il est convenable que la cité de Québec donne l'exemple de l'enseignement de l'agriculture théorique et pratique dans la province; qu'en conséquence, il doit être organisé, dans le comté de Québec, une ferme modèle, où seront enseignées et exécutées les expériences agricoles modernes et élevés des jeunes gens pour les répandre ensuite dans le pays; qu'à cette fin, il sera nommé une personne qui aura le pouvoir d'affermir une terre, de la pourvoir d'instruments aratoires, d'animaux, et de toutes les choses nécessaires pour les opérations agricoles, d'approprier les bâtiments pour la réception des pensionnaires et leur instruction, que la personne ainsi nommée est M. J.-F. Perrault; que cette personne est autorisée à faire courir une souscription pour défrayer les premières dépenses, et ensuite à présenter annuellement une pétition à la Législature pour un aide pécuniaire pour le soutien de l'établissement. — A la suite de ces résolutions, M. Perrault, comptant sur l'appui du public, ainsi exprimé et promis, prit un bail à ferme d'une terre de 120 arpents, à la petite rivière Saint-Charles, près Québec, appartenant au seigneur Juchereau Duchesnay, pour cinq ans, à compter du 1er mai 1832, à raison de \$600.000 par année, ainsi qu'il appert par un acte authentique devant M^{re} Panet, notaire, en date du 9 février précédent, et, le même jour il fit aussi, devant le même notaire, un marché avec M. le professeur Girod, pour l'exploitation de la ferme modèle et l'enseignement des élèves. L'établissement fut ouvert au printemps et huit à dix élèves y furent installés en commençant la première année. — L'entreprise était grande pour les seules ressources pécuniaires du fondateur. Il fit des dépenses d'achats

d'animaux, instruments aratoires et ustensiles de ferme, etc. Il monta la maison de meubles, literies et linge pour les maîtres et les élèves, d'ustensiles de cuisine, etc., de livres, cartes, globes, appareils, etc., etc., pour les besoins de l'enseignement. Ces objets coûtèrent environ \$2,000.00. — Il fallut, de plus, agrandir, diviser et augmenter les édifices, clôturer, fossoyer les terres, pour les mettre sur un pied qui pût servir de modèle par la suite. — A défaut de plus ample encouragement par le nombre des élèves, M. Perrault comptait sur les secours des citoyens qui avaient unanimement applaudi à son dessein et l'avaient encouragé, sur la foi publique, à l'entreprendre. Il n'en fut rien. Ainsi M. Perrault se trouva chargé seul de la ferme et de l'école. — Il lutta jusqu'à la fin de l'année suivante, mais vit bien que, sans aide du public, il ne pourrait faire face seul aux dépenses qu'il aurait encore à encourir avant de mettre la terre dans un état productif. Il faut observer ici qu'il avait déjà à maintenir ses deux fondations d'écoles de garçons et de filles, dans le faubourg Saint-Louis. Il abandonna, à regret, cette école, faute de moyens. ”

M. le professeur Girod dont il a été ici question se retrouve, après l'échec de l'*Ecole d'agriculture de Charlesbourg*, cultivateur à Varennes, d'où il écrit, en 1834, une brochure intitulée *Conversation sur l'agriculture, par un habitant de Varennes* et, en 1835, deux livraisons de *Notes diverses sur le Canada*. Il traduit aussi, en 1836, en français, un ouvrage de W. Evans intitulé *A treatise on the theory and practice of agriculture, adapted to the cultivation of Canada*, publié en 1835, traduction qui fut imprimée en 1836 sous le titre de *Traité théorique et pratique de l'agriculture, adapté à la culture en Canada*, par W. Evans. On trouve dans le *Canadian Antiquarian* (Vol. VIII) une biographie de ce personnage, un Suisse réfugié au pays, qui prit une part active aux troubles de 1837-38, qui était même l'un des généraux

de l'armée des patriotes et qui se flamba la cervelle après la bataille de Saint-Eustache en 1837.

Il est fort regrettable que les efforts de M. Perrault pour le maintien de cette deuxième école d'agriculture de Québec n'aient pas été mieux secondés. Evidemment, la province de Québec n'offrait pas un sol assez bien préparé pour qu'on pût alors y faire fructifier la semence de bonne instruction agricole que M. Perrault se trouve à y avoir jetée en pure perte. Il en était encore de même en 1851, lorsqu'on risqua l'établissement d'une troisième école d'agriculture dont il va maintenant être question.

Troisième école d'agriculture de Québec. — ECOLE D'AGRICULTURE DE LA TORTUE (1851-1852). — Avant de procéder au récit de la courte histoire de l'école d'agriculture de *La Tortue*, nous allons jeter un coup d'oeil, en passant, sur un projet de fondation d'une nouvelle ferme-école à Saint-Joachim par le séminaire de Québec. Voici les quelques notes très succinctes qu'on trouve à propos de ce projet dans les archives du séminaire de Québec. Il en fut question vers 1850. — “ Le 14 août 1851, les directeurs du séminaire décident que M. E.-J. Horan s'occupera de prendre les informations nécessaires pour l'établissement de la ferme-modèle et qu'il en fera rapport au séminaire. — Le 25 août 1851, on décide que la ferme-modèle sera établie à la ferme des côteaux (alors) occupée par Ignace Guérin. — Le 30 septembre 1851, le séminaire autorise M. Horan à faire le voyage de Montréal pour acheter des instruments aratoires pour la ferme modèle et pour consulter M. Evans sur l'achat des autres — et le dit M. Horan est aussi autorisé à faire un voyage aux Etats-Unis pour visiter quelques-uns des établissements d'agriculture, soit écoles d'agriculture, soit fermes-modèles. — Au mois de novembre, on décide de faire allonger la maison de la ferme

des côteaux. ” — Cela clôt les notes concernant ce projet qui ne fut pas exécuté.

Les deux premières écoles d'agriculture dont l'histoire a été relatée plus haut étaient, toutes deux, des entreprises particulières. En voici une troisième qui a dû sa création à une société d'intérêt public, la *Société d'Agriculture du Bas-Canada*, organisée en 1847. Cette année-là, une nouvelle loi concernant l'agriculture fut adoptée par la Législature du Canada. Elle encourageait la création de sociétés d'agriculture, l'organisation d'expositions agricoles, l'achat d'animaux reproducteurs de races pures, etc. Ce fut l'occasion d'un réveil en faveur de l'agriculture.

Sous cette impulsion, la *Société d'Agriculture du Bas-Canada* décida d'établir une école d'agriculture. Elle loua une terre sise à Saint-Philippe-de-La-Prairie, sur la rivière La Tortue, de 500 arpents en superficie, propriété du sieur Alfred Pinsonneault, pour cinq ans, à partir du 1er septembre 1851, et y ouvrit un établissement qu'on appela *La ferme modèle et le collège agronomique de La Tortue*. La direction en fut confiée à sieur F.-M.-F. Ossaye, agronome français arrivé de France vers 1850. — L'entreprise ne réussit pas. Le 24 août 1852, un arrangement entre la société et le propriétaire de la ferme, M. Pinsonneault, était conclu à l'amiable, par lequel la société faisait remise au dit M. Pinsonneault de la ferme de La Tortue, était admise à interrompre le bail, et les deux parties à la transaction se séparaient bonnes amies.

L'on n'a aucun détail précis sur le fonctionnement de cet établissement pendant les onze mois durant lesquels il fut ouvert. Tout ce qui le concerne est contenu dans un dossier composé de sept pièces authentiques, actes notariés, inventaires, lettres, réunis par M. Alfred Pinsonneault et mis entre les mains de Messire F. Pilote, directeur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Messieurs Pilote et Pinson-

neault étaient alors tous deux membres de la *Société d'Agriculture du Bas-Canada*. M. l'abbé Pilote était allé, comme tel, visiter la ferme de La Tortue et y avait pris connaissance de tout ce qui s'était passé lors de la création de l'école par la société et de la remise de cette ferme à M. Pinsonneault. Les choses ne s'étaient pas réglées sans discussion et, lorsque tout fut terminé, M. Pinsonneault, sachant qu'en certains quartiers on prétendait qu'il avait spéculé sur la bonne foi de la société, envoya le dossier plus haut mentionné à M. l'abbé Pilote en priant ce dernier de vouloir bien se faire son défenseur si, à sa connaissance, on voulait l'incriminer. Et voilà comment le hasard a voulu que ce dossier soit maintenant dans les archives du collège de Sainte-Anne et serve de source de renseignements à ceux qui sont tentés d'écrire l'histoire.

Tout ce qui s'est passé au sujet de l'établissement et de la fermeture de cette ferme-école est relaté en détails dans le volume cinquième (1851-1852), d'un journal publié à cette époque et qui portait le titre assez singulier de *Journal d'agriculture et Procédés de la Société d'Agriculture du Bas-Canada*.

Avant de laisser tomber dans la poussière de l'oubli la mémoire de M. Ossaye, le principal acteur des événements qui viennent d'être racontés, disons que dans le journal mentionné plus haut il a publié, en 1851, un rapport sur ce que devait être l'école d'agriculture en projet, qu'il est l'auteur d'une brochure intitulée *Les veillées canadiennes*, traité élémentaire d'agriculture, imprimé à Québec en 1852, d'une autre brochure intitulée *Nouveau système de comptabilité agricole ou méthode sûre pour bien gérer les opérations d'une ferme*, publiée à Montréal en 1853. Nous trouvons, en 1858, M. Ossaye mentionné comme membre de la chambre d'agriculture du Bas-Canada et comme professeur d'agriculture à l'école normale Jacques-Cartier à Montréal.

Quatrième école d'agriculture de Québec. — L'ECOLE D'AGRICULTURE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE (1859-...).
 — Le 24 décembre 1847, un prêtre du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière publiait avec autorisation une lettre au sujet de l'établissement d'une école spéciale d'agriculture. Après avoir donné plusieurs raisons à l'appui de sa thèse, il finissait en disant que le collège de Sainte-Anne donnerait volontiers son faible concours à la fondation de cette école, si on lui en fournissait les moyens. C'est le premier document public, d'un caractère au moins semi-officiel, émanant du collège.

Le 5 février 1855, les directeurs du collège reçurent avis que le projet de la fondation d'une école d'agriculture était bien vu de plusieurs membres canadiens-français du gouvernement. Le 17 décembre 1857, la *corporation* du collège ordonna la construction de la maison qui a été pendant au-delà de cinquante ans l'école d'agriculture. Au mois de mars 1858 M. Jean-Charles Chapais, député du comté de Kamouraska, engageait fortement les directeurs de Sainte-Anne à s'adresser à la Législature pour obtenir les moyens d'ouvrir une école près de la ferme-modèle du collège. En effet, dans l'été de 1858, la députation vota une somme de 250 louis pour la future école. De son côté, la société d'agriculture de Kamouraska, qui se formait alors, promettait de donner 75 louis. Cette allocation de \$1,000 n'était pas suffisante pour couvrir tous les frais de l'organisation de l'enseignement et de l'ameublement de l'école, mais elle en couvrit la plus grande partie.

Au mois de septembre 1858, le collège engageait comme professeur d'agriculture M. Emile Dumais. On l'envoya suivre un cours d'études agricoles théoriques et pratiques chez M. Joseph Perrault, directeur de la ferme-essai de Varennes. Quelques mois plus tard, M. Pilote, supérieur du collège, pu-

bliait un plan d'organisation de l'enseignement agricole en Canada. Afin de commencer aussitôt que possible l'exécution de ce plan, le collège donna gratuitement pour l'usage de l'école primaire du village de Sainte-Anne une partie de la grande maison qu'il venait de faire construire. Des notions élémentaires sur l'agriculture, enseignées aux enfants, devaient servir de préparation à l'école spéciale.

Cependant, M. Pilote, se trouvant chargé d'organiser l'enseignement agricole, sentait le besoin de se renseigner ailleurs que dans les livres sur un sujet aussi important, et il crut qu'un voyage d'étude dans les meilleurs établissements agricoles en Europe lui était non seulement utile mais indispensable. Il partit vers la mi-février 1859. Ce voyage dura trois mois et demi. A son retour, le 12 septembre, M. Pilote s'occupa de tirer de ses notes de voyage le prospectus et le plan d'organisation définitive. Il prépara tout pour l'ouverture prochaine de l'école. Le professeur, M. Emile Dumais, était à son poste, ainsi que le directeur, M. l'abbé Ludger Blais, qui jouit aujourd'hui d'un repos bien mérité à l'Hôpital de Fraserville. Mgr Baillargeon, évêque de Tloa, étant venu au collège pour l'ordination qui suit la retraite annuelle des élèves, voulut bien, le 10 octobre 1859, bénir lui-même le nouvel édifice destiné à l'éducation des jeunes cultivateurs.

Quelques semaines plus tard, le prospectus et le règlement de l'école étaient définitivement arrêtés et proposés à l'approbation de la *corporation* et de Mgr Baillargeon. L'école était ouverte à la jeunesse canadienne dans les circonstances les plus encourageantes. Elle avait pour devise : "Le sol, c'est la patrie; améliorer l'un, c'est servir l'autre."

Le 13 décembre 1863, la chambre d'agriculture du Bas-Canada fonda dix demi-bourses pour l'école de Sainte-Anne. En 1892, quinze bourses étaient allouées. En 1909, le gou-

L'enseignement théorique de l'école embrasse tous les objets des connaissances agricoles, et les élèves travaillent à s'initier en même temps aux meilleures pratiques des bonnes cultures sur la ferme annexée à l'école et exploitée aux frais du collège. La superficie de cette ferme était en 1859 de 145 arpents; en 1862, de 185 arpents; en 1888, de 358 arpents; elle est maintenant de 500 arpents.

L'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'est fait représenter en 1867 et en 1900 aux expositions universelles de Paris. A celle de 1867, elle a obtenu deux médailles d'argent et une mention honorable. A celle de 1900, le Canada ayant obtenu un diplôme de *grand prix* pour les céréales, le comité canadien a accordé à l'école une copie de ce diplôme, attestant qu'elle a été l'un des principaux exposants.

A l'oeuvre patriotique de l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière M. l'abbé Pilote a consacré les meilleures années de sa vie. L'immense travail accompli par ce prêtre patriote n'est pas assez connu. Toujours en activité pour répandre l'enseignement agricole, fonder et maintenir la *Gazette des campagnes*, défendre son école, discuter dans les journaux, il réveille l'apathie des uns et dirige les essais des autres. Ses écrits, notes et observations (il avait visité en détail tous les grands établissements agricoles de France, de Belgique et d'Irlande) formeraient des volumes pleins de renseignements utiles. La mission accomplie par ce prêtre humble et généreux a été continuée par ses successeurs.

HOMMES MARQUANTS SORTIS DE L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE. — Pour compléter ces notes historiques sur l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, il convient de mentionner les noms de quelques-uns de ses élèves qui ont acquis plus particulièrement la notoriété. Citons donc :

L'honorable A.-C.-P.-R. Landry qui, avant de s'illustrer dans la politique, a été pendant plusieurs années un agriculteur pratique assez bien renseigné pour devenir l'auteur d'un *Traité populaire d'agriculture théorique et pratique*, couronné par le conseil d'Agriculture de la Province de Québec. — M. Georges Caron, qui fut l'un des directeurs, le seul français, du collège d'agriculture du Manitoba, inauguré à Winnipeg le 6 novembre 1906. Il a organisé l'une des premières beurreries dans le Manitoba, à Saint-Charles, près Winnipeg. Il était considéré comme l'un des meilleurs cultivateurs de sa province. — M. I.-J.-A. Marsan, qui a été professeur d'agriculture aux deux écoles d'agriculture de l'Assomption et d'Oka successivement, est le directeur actuel des études scientifiques de l'Institut Agricole d'Oka et le secrétaire de la commission du Mérite agricole de la Province de Québec. — M. Emile Castel, dont la haute valeur et le mérite ont été justement appréciés et qui fut pendant quatorze ans l'habile et laborieux secrétaire de la Société d'Industrie laitière de Québec et de l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe. — M. Charles Mortureux, qui est maintenant attaché au ministère fédéral de l'agriculture, à Ottawa. — M. Joseph Côté, qui a été pendant quelques années attaché à la section des semences du ministère de l'agriculture, à Ottawa. — M. Cyrias Daigle, acadien attaché au ministère de l'agriculture du Nouveau-Brunswick. — Le Rév. frère Cyprien Chamberland, C. S. C., directeur de la ferme de l'université Saint-Joseph de Memramcook, N. B. — MM. Lortie et Fortin, qui dirigent avec succès les belles fermes du séminaire de Québec. — M. Augustin Fortin, qui a été chef de pratique de l'école d'agriculture de Sainte-Anne et qui, depuis, a été régisseur de plusieurs fermes importantes dans la région du Lac Saint-Jean. — M. Aimé Boutet, chef de pratique actuel de l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Les archives de l'école de Sainte-Anne fournissent aussi

la liste suivante des membres du personnel de cette école depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle.

DIRECTEURS. — MM. les abbés Ludger Blais (octobre 1859 à septembre 1861), Prudent Dubé (septembre 1861 à septembre 1863), F.-X. Méthot (septembre 1863 à novembre 1866), Achille Vallée (novembre 1866 à septembre 1868), Jos.-R. Desjardins (septembre 1868 à septembre 1870), Wilbrod Tremblay (septembre 1870 à septembre 1872), J.-Oct. Faucher (septembre 1872 à septembre 1873), Zoël Lambert (septembre 1873 à novembre 1874), Narcisse Proulx (novembre 1874 à février 1881), Louis-O. Tremblay (février 1881 à juin 1895), Joseph Richard (juin 1895 à novembre 1899), Sylvio Deschênes (novembre 1899 à septembre 1901), Joseph Richard (septembre 1901 à septembre 1905), Eugène Morneau (septembre 1905 à septembre 1907), Joseph Richard (septembre 1907 à septembre 1910), Olivier Martin (septembre 1910 à juillet 1914), Noël Pelletier (juillet 1914 à ?).

PROFESSEURS D'AGRICULTURE. — MM. Emile Dumais (2) (1859-1861), J.-D. Schmouth (3) (1861-1891), Bernard Lippens (1891-1893), L'abbé L.-O. Tremblay (1893-1894), J.-D. Schmouth (1894-1898) ; MM. les abbés Jos. Richard (1898-1912), Olivier Martin (1912-1914), Honorius Bois (1912-?),

(2) M. Emile Dumais, le premier professeur d'agriculture de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fondait, le 21 septembre 1861, le journal d'agriculture bien connu des cultivateurs de la région est de Québec, sous le nom de *Gazette des campagnes*. Les deux premiers numéros, 1er et 15 novembre 1861, apparaissent publiés à Kamouraska, bien qu'en réalité ils fussent imprimés à Québec. Ce sont les seuls numéros de la *Gazette des campagnes* publiés par son premier directeur-proprétaire, M. Dumais. Elle passe bientôt sous la direction de M. Firmin-Henri Proulx. Pendant trois ans, la *Gazette* fut imprimée au rez-de-chaussée de l'Ecole d'agriculture à partir du troisième numéro, le 2 décembre 1861. Cette *Gazette des campagnes* a vécu trente-quatre ans et a toujours été publiée à Sainte-Anne.

(3) M. Jean-Daniel Schmouth, second professeur d'agriculture de l'Ecole, natif des Trois-Rivières, élève de l'Ecole Normale Jacques-Cartier de Montréal, entra en fonctions en remplacement de M. Dumais en 1861. Le gouvernement d'alors ayant exigé, en 1863, que les professeurs d'agriculture des écoles subventionnées par lui fussent porteurs d'un diplôme de capacité décerné par la Chambre d'agriculture du Bas-Canada, on trouve dans la *Revue Agricole* de janvier, 1864, organe de cette Chambre, la note suivante concernant M. Schmouth: "Chambre d'agriculture du Bas-Canada.

Paul Levasseur (1912-?), Amédée Létourneau (1912-?), Georges Côté (1916-?) ; MM. Joseph Pasquet (1912-?), Robert Leboucq (1912-?), Louis Huguenin (1912-1914), F.-Narc. Savoie (1913-?), A. Hansen (1913-?), J.-A. St-Pierre (1914-?), Georges Bouchard (1914-?).

PROFESSEURS DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. — MM. les docteurs Ludger Têtu (1863-1879), N.-Arthur Desjardins (1880-1896).

PROFESSEURS DE DROIT RURAL. — MM. le notaire Florence Deguise (1863-1873), l'abbé Félix Buteau (1873-1875), l'abbé Narcisse Proulx (1875-1879), le notaire A. Gagnon (1879-1881), le capitaine Alfred Potvin (1881-1896).

CHEFS DE PRATIQUE. — MM. P. Maloney (1859-1866), Joseph Roy (1866-1871), Louis Belley (1871-1873), Ferdinand Fortier (1873-1875), Augustin Fortin (1875-1878), l'abbé Narcisse Proulx, assisté par M. Schmouth (1878-1879), J.-D. Schmouth (1880-1883), Joseph Roy (1883-1889), l'abbé Louis-O. Tremblay, assisté par M. Schmouth (avril-octobre 1889), l'abbé L.-O. Tremblay (octobre-décembre 1889), Ambroise Jobin (1889-1891), l'abbé Louis-O. Tremblay (1891-1893), Augustin Fortin (1893-1897), Alfred Ouellet (1898-1901), Augustin Fortin (1901-1907), Aimé Boutet (1907-?).

CHEFS D'INDUSTRIES DIVERSES. — MM. Louis Huguenin (1912-?), Ernest Lizotte (1912-?), Orens Garneau (1913-?), Philéas Boulet (1913-?), Alfred Robichaud (1913-?), Albert Jalbert (1913-?), François Dionne (1915-?), Ls-Alfred Gosselin (1915-?).

Ces mêmes archives révèlent comme suit le mouvement de l'entrée des élèves à l'école pendant les cinquante-six premières années de son existence :

Montréal, 16 décembre 1863. — M. le président prend le fauteuil et soumet à la Chambre une lettre du Rév. F. Pilote, demandant de vouloir bien examiner les preuves de capacité de M. J.-D. Schmouth, comme professeur d'agriculture et de chimie agricole. — La lecture de l'essai de M. Schmouth étant faite, la Chambre déclare : Que, d'après les faits établis devant elle, M. J.-D. Schmouth, principal professeur d'agriculture et de chimie agricole de l'Ecole-Agricole du collège de Sainte-Anne (Kamouraska), a droit à un certificat de capacité sur l'agriculture et la chimie agricole, et en conséquence, la Chambre lui octroie tel certificat de capacité, conformément à l'ordre en conseil en date du 11 septembre 1863. " — Le même numéro de la *Revue agricole* contient l'essai de M. Schmouth en réponse à l'examen écrit qu'il eut à subir.

été invités l'honorable sir Lomer Gouin, premier-ministre de la province de Québec et l'honorable M. Jos.-Edouard Caron, ministre de l'agriculture provincial, est mémorable en ce qu'elle marque une recrudescence de vitalité et de développement pour l'oeuvre si humble au début de M. l'abbé Pilote. Aujourd'hui, l'édifice de l'ancienne école est remplacé par une belle construction en brique d'élégante structure et de proportions suffisantes pour offrir l'hospitalité à au-delà de cent étudiants. Huit professeurs en titre et autant de chefs de pratique sont chargés des cours. Grâce à l'affiliation, depuis janvier 1912, de l'école à l'université Laval de Québec, les élèves peuvent obtenir le grade de bachelier ès-science agricole. Les deux ministères fédéral et provincial de l'agriculture lui assurent avec libéralité les fonds nécessaires à tout ce développement et les vrais amis de l'agriculture dans Québec sont fiers de voir que l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, la première créée dans la Puissance du Canada, la seconde organisée dans l'Amérique du Nord — puisque seule l'école d'agriculture de Lansing, Michigan, aux Etats-Unis, l'a précédée en 1857 — se classe parmi les plus importants établissements d'instruction populaire du Canada.

Avant de clore ce précis historique de l'école de Sainte-Anne, il est bon de mentionner un détail la concernant qui a bien sa valeur pour l'histoire. En 1859, messieurs Moll et Gayot, deux agronomes français de renom, publiaient à Paris une encyclopédie de l'agriculteur en treize volumes, qui est aujourd'hui comptée parmi les ouvrages classiques sur l'agriculture. Dans le volume sixième de cette encyclopédie se trouve, sous la rubrique *L'enseignement agricole*, un long travail de M. L. Gossin, professeur d'agriculture à l'Institut normal agronomique de Bauvais, au cours duquel on lit, à la page 872, la mention suivante: " Enfin, nous nous trouvons nous-même en rapport avec M. l'abbé

Pilote, supérieur d'un établissement d'instruction publique au Canada, le collège de Sainte-Anne, près Québec. Après avoir étudié ce qui existe en France en matière d'enseignement agricole, cet honorable ecclésiastique a introduit dernièrement l'agriculture dans les études de son collège. ”

Nous avons dit plus haut que la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de l'école de Sainte-Anne est mémorable en ce qu'elle a marqué une recrudescence de vitalité et de développement pour l'oeuvre si humble au début de M. l'abbé Pilote. En voici la vraie cause. Dès l'année 1910, le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, aidé par le ministère provincial de l'agriculture, entreprit la construction d'une nouvelle école d'agriculture. La vieille maison, berceau de l'école d'agriculture née en 1859, fut définitivement abandonnée le 21 décembre 1911, alors que les élèves partaient en vacances. Ils furent reçus à la rentrée suivante, le 27 février 1912, dans le nouvel édifice, encore inachevé mais tout brillant de fraîcheur et de propreté. L'inauguration eut lieu le 22 octobre suivant, en présence de Sir François Langelier, lieutenant-gouverneur de la province, et de Sa Grandeur Mgr Roy, évêque d'Eleuthéropolis, qui présida à la bénédiction de l'école. Dès la rentrée en 1912, on put constater que, vu le grand nombre de demandes d'admission à l'école, le nouveau local n'aurait bientôt plus les proportions suffisantes, ce qui engagea les autorités de l'école à entreprendre presque aussitôt un agrandissement substantiel qui permet aujourd'hui de recevoir cent trente élèves.—Une autre raison qui explique mieux encore le regain de vitalité et de développement de l'oeuvre de l'école, est celle-ci. En 1909 l'école recevait du ministère provincial de l'agriculture une allocation de \$2,500.00, puis des bourses entières pour dix élèves. Le même ministère payait en outre le salaire du professeur d'agriculture et \$7.00 par mois pour la pension de chacun des élèves

surnuméraires de la province, à part les dix boursiers. Il en a été ainsi jusqu'en 1911 inclusivement. Depuis 1912, l'allocation du ministère de l'agriculture provincial a été de \$10,000. Il y a depuis cette date vingt élèves boursiers et le même ministère paye \$7.00 par mois pour la pension de chaque élève surnuméraire de la province à part les vingt boursiers. Enfin, depuis le mois d'avril 1913, l'école de Sainte-Anne-de-la-Pocatière reçoit une allocation annuelle de \$20,000 du ministère fédéral de l'agriculture.

Les notes concernant l'école d'agriculture de Sainte-Anne sont plus détaillées que celles de toutes les autres écoles mentionnées dans ce chapitre de l'histoire de l'agriculture de Québec pour deux raisons. La première, c'est que de toutes ces écoles elle est la seule qui, encore vivante, a eu une existence de cinquante-six ans. La seconde, c'est que de toutes ces écoles c'est celle qui, étant donné la période écoulée depuis sa fondation, a, à son acquis, le plus de travail efficace. Fondée en 1859, dans un district où tout était à faire, elle s'est trouvée en face d'une lourde tâche à accomplir. En effet, climat très rude, pauvre bétail, outillage agricole imparfait, méthode rationnelle de culture inconnue, défiance de l'innovation ou apathie, absence de communications faciles avec l'extérieur, marché non ouvert, telles étaient dans l'est de Québec à cette époque les conditions de l'agriculture. Si à cela l'on ajoute l'influence du préjugé contre l'éducation agricole, l'on voit que l'école a beaucoup fait. Elle est parvenue à attirer à elle autant d'élèves que les largesses officielles lui permettent d'en avoir. Elle a vulgarisé la connaissance des bonnes races de bétail, l'amélioration de ces races, le développement de l'industrie laitière, de la culture maraîchère et fruitière. Elle a introduit de meilleures variétés de céréales, des instruments aratoires perfectionnés. Surtout elle a contribué à disséminer de bonnes méthodes de culture. Ses direc-

teurs, après lui avoir consacré leurs services intelligents et dévoués, sont ensuite allés çà et là en notre province montrer l'exemple du travail raisonné de la terre, fondé sur des données scientifiques et pratiques. Soit comme cultivateurs zélés, soit comme missionnaires agricoles dévoués, ils ont semé hors de l'école la bonne semence de l'école.

Et, pour couronner le tout, l'école a publié dernièrement la liste de ses élèves qui ont obtenu leurs diplômes de bachelier ès-science agricole de l'Université Laval. Cette liste, nous sommes heureux de pouvoir la donner ici :

LISTES DES BACHELIERS. — (*Décembre 1913*) : — Réginald Barbin — Orens Garneau — Adhémar Belzille — Louis-Philippe Belzille — Georges-Emile Fortin — Louis-Philippe Gauvin —, soit 6. — (*Décembre, 1914*) : — Louis-Alfred Gosselin — François Dionne — Romuald Belzille — Pierre-Nolasque April — Ulric Jean Alphonse Paquet —, soit 6. — (*Décembre, 1915*) : — Joseph-Napoléon Albert — Louis de Gonzague Fortin — Jos.-Albert Sirois — Rodolphe Saint-Arnault — Allyre Genest — Wilfrid Delaney — Michel Bélanger — Jean-Baptiste Roy — Arthur Landry — Antonio Mathieu — Napoléon Jourdain — Sauveur Gosselin — Pierre Saint-Hilaire — Hyacinthe Bois — Denis Ouellet—, soit 15.

Avant l'affiliation à l'Université Laval, l'école de Sainte-Anne donnait des diplômes et des brevets d'aptitude. Depuis 1859 jusqu'en 1812 inclusivement, elle a décerné 27 brevets et 16 diplômes.

Cinquième école d'agriculture de Québec. — ECOLE D'AGRICULTURE DE SAINTE-THÉRÈSE (1863-65). — A l'époque de la fondation de l'école d'agriculture de Sainte-Anne, il est fait mention dans la *Revue agricole* de Montréal (1859) d'une société provinciale agronomique à laquelle devait être confiée la gestion d'une ferme-essai, sise à Varennes et propriété de M. Joseph Perrault, rédacteur de la *Revue Agricole*, ainsi que

de la création d'une école spéciale d'agriculture. On ne voit pas qu'il ait été donné suite à cette entreprise. De même, en 1863, on voit mentionné, toujours dans la *Revue agricole*, un collègue agricole et industriel à Rimouski, où il est question d'un M. James Smith, professeur d'agriculture au dit collège et auteur d'une brochure, publiée en 1862, intitulée *Les éléments de l'agriculture*. Ce collège est le séminaire actuel de Rimouski. Evidemment, sa vocation agricole primitive n'était pas très prononcée, car on n'en entend plus parler après l'année 1864. La fondation de l'école d'agriculture de Sainte-Anne, si l'on en juge d'après la *Revue agricole*, avait donc éveillé l'attention des agronomes de l'ouest de la province. Dès lors, en effet, on commence à agiter la question de l'organisation nécessaire d'une école d'agriculture dans le district de Mont-réal. Le rédacteur de la *Revue agricole* publiait, dans sa livraison d'octobre 1862, le récit d'un voyage fait à Sainte-Thérèse-de-Blainville. Dans ce récit, il fait de grands éloges de l'exploitation agricole du collège classique de Sainte-Thérèse et conclut en disant: "Nous n'hésitons pas à dire que, si le collège de Sainte-Thérèse consentait à annexer à son cours d'études un cours d'enseignement agricole, nous appuierions de toutes nos forces un pareil projet, certain que nous sommes qu'il y a là tous les éléments d'un enseignement suffisant." Peu de temps après (janvier 1863), la *Revue* publiait le *prospectus* et annonçait l'ouverture officielle de l'école d'agriculture de Sainte-Thérèse. Le *prospectus* donnait des renseignements sur ce que serait le cours régulier de l'école. Il devait être de trois ans. Un cours d'un an devait en plus mettre les connaissances agricoles à la portée d'un plus grand nombre. En janvier 1864, la même *Revue agricole* — c'était l'organe de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada — annonçait que neuf bourses de \$50.00 chacune étaient créées par la Chambre en faveur de l'école d'agriculture de Sainte-Thérèse.

Les renseignements sur cette école et son fonctionnement sont rares et ont été difficiles à trouver. Elle était sous la direction de M. l'abbé François Thérien, alors procureur du collège, dont le supérieur était M. l'abbé Louis-Joseph Dagenais. Le professeur de pratique agricole était M. Thérien lui-même, et le professeur de science agronomique, M. le docteur Jules-Constant Cazier, un Français, ex-professeur de chimie agricole à l'école-impériale de Grignon. On lit à son sujet ce qui suit, dans la *Revue agricole* de 1864 : " A la séance de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada tenue à Montréal le 19 janvier 1864, M. le président ayant expliqué le but de l'assemblée, la *corporation* du collège Sainte-Thérèse, par l'entremise du Révérend M. Thérien, a présenté M. Jules-Constant Cazier comme professeur d'agriculture attaché à l'établissement. — M. Jules-Constant Cazier déclare qu'il a été professeur de chimie à l'école impériale de Grignon et qu'il est porteur de diplômes établissant ces faits. — La Chambre d'agriculture après avoir posé quelques questions à M. Cazier a résolu : " Qu'en vue de permettre aux messieurs du collège Sainte-Thérèse de toucher l'octroi du gouvernement pour l'encouragement de l'enseignement agricole, un certificat constatant capacité suffisante pour donner l'enseignement agricole à l'école d'agriculture du collège de Sainte-Thérèse sera donné à M. Jules-Constant Cazier, aussitôt que celui-ci aura fait à cette Chambre, en mains de son secrétaire, remise des diplômes et certificats constatant qu'il a été professeur à l'école impériale de Grignon. "

D'après ce qu'écrivait le rédacteur de la *Revue agricole* au moment de l'établissement de l'école d'agriculture de Sainte-Thérèse, cet établissement se faisait sous les meilleurs auspices. Voici ce qu'il disait de M. l'abbé Thérien, le professeur d'agriculture pratique : " Il est à la hauteur de la position qui a fait de Dombasle une des célébrités de son pays.

Sans doute il aura des préjugés à combattre, des plaisanteries à recevoir, mais très souvent la grandeur d'une oeuvre vient de la petitesse même des détails dans lesquels il faut entrer. L'enseignement à tous ses degrés a ses ennuis comme son mérite. Mais nous reconnaissons à M. le professeur d'agriculture assez d'activité intelligente et d'abnégation de soi pour garantir son entier succès, quel que soit le développement donné dans l'avenir à la tâche dont il s'est chargé. " M. le professeur d'agronomie, ancien élève de Grignon, devait être de son côté un aide précieux pour M. l'abbé Thérien. Rien ne semblait manquer non plus en ce qui concernait la ferme du collège de Sainte-Thérèse sur laquelle devait s'exercer l'industrie des élèves de l'école. Voici ce qu'en disait le rédacteur de la *Revue agricole* : " La ferme a une étendue totale de 500 arpents à peu près, et s'étend presque entièrement sur un coteau assez élevé, dont le sol est léger et sablonneux. De la plaine au coteau le terrain forme une pente régulière exposée au sud et soumise à une culture soignée. Au bas s'étend une savane dont l'égouttement parfait permet aujourd'hui les plus hauts rendements de grains et de fourrages là où une perche tout entière disparaissait dans une fondrière improductive. Le coteau a été cultivé depuis peu et chaque année les bois reculent de quelques arpents devant la hache du défricheur. — Si nous considérons maintenant quels sont les débouchés de l'exploitation, nous aurons toutes les données nécessaires pour établir quel doit être le système de culture adopté. Evidemment l'exploitation doit subvenir à la consommation du collège, qui est un débouché immédiat pour tous les produits de la ferme : les patates et le blé comme produits végétaux et le lait, le beurre, le boeuf et le porc comme produits animaux. "

Malgré toutes ces belles perspectives le nombre des élèves de l'école de Sainte-Thérèse ne s'est pas élevé à plus de dix.

Leur souvenir ne s'est guère mieux conservé que celui de la durée de l'établissement qu'il est fort difficile de constater. De ces dix élèves, voici les seuls qu'on connaît : MM. Lussier de Saint-Vincent-de-Paul, Lussier et Massue de Varennes, Masson et Trudel, ce dernier de Saint-Prosper-de-Champlain. Il n'y a aucune note au sujet des quatre premiers nommés. Quant à M. Alfred Trudel, il a fait honneur à l'école de Sainte-Thérèse, car il a été le premier et le plus ardent promoteur de l'industrie laitière dans la région s'étendant de Trois-Rivières à Québec, il y a trente ans, et ses fils ont suivi la même voie.

Nous avons de plus constaté que les bourses attribuées à l'école par la Chambre d'agriculture du Bas-Canada ont été payées en 1863, en 1864, en 1865. Au-delà, plus rien de mentionné dans le *Journal Officiel* en fait de bourses à Sainte-Thérèse. En 1863, en même temps que neuf bourses avaient été allouées à Sainte-Thérèse, dix avaient été allouées à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Or, en 1866, le *Journal Officiel* mentionne que vingt bourses ont été payées à Sainte-Anne et ne parle d'aucune pour Sainte-Thérèse. De là l'on conclut que, probablement, l'école d'agriculture de Sainte-Thérèse a cessé de fonctionner vers 1866.

(À SUIVRE)

J.-C. CHAPAIS.

A travers les Faits et les Oeuvres

Verdun. — Gigantesque et sanglant conflit. — Carnage sans précédent. — L'héroïsme des armées françaises. — " Vive la France ! " — Pourquoi nous devons souhaiter le triomphe de la France. — Sur le front oriental. — Succès russes. — En Angleterre. — Une réapparition de M. Winston Churchill. — Critique navale. — Une passe d'armes avec M. Balfour. — Lord Beresford. — En France. — Les finances françaises. — Encore les socialistes. — La mentalité du Parlement. — Un article de M. François Veuillot. — Aux Etats-Unis. — Victoire du président Wilson. — Au Canada. — La prohibition.

LE grand, l'immense fait de guerre des dernières semaines, c'est la bataille, ou mieux c'est la série de batailles, d'opérations gigantesques et sanglantes, dont Verdun a été l'objectif. Depuis plus d'un mois la fleur des soldats allemands, les corps les plus aguerris, les régiments d'élite, comme ceux de Brandebourg, cinq ou six cents mille hommes admirablement disciplinés, armés des engins les plus effroyablement efficaces pour les oeuvres meurtrières, et appuyés par la plus formidable artillerie qu'on puisse imaginer, comme nombre et comme puissance destructrice, se sont acharnés contre les collines et les bois, contre les Hauts-de-Meuse et les positions fortifiées qui défendent les approches de Verdun. Et, sauf sur quelques points, où ils ont pu enlever quelques kilomètres de terrain, ils ont été constamment tenus en échec ou repoussés. Incessamment, après avoir fait pleuvoir des torrents de projectiles sur les tranchées et les redoutes françaises, ils se ruiaient à l'assaut en masses pro-

fondes, qui semblaient devoir tout broyer sur leur passage. Et incessamment ces masses, labourées par les obus et la mitraille, venaient se briser sur les lignes d'acier que rien ne pouvait entamer ni fléchir. Ça et là, les Français opéraient parfois une rectification de front, et les Allemands croyaient tenir la victoire. Mais ils s'apercevaient bientôt que les quelques verges de terrain gagnées n'avaient servi qu'à resserrer et concentrer la défense française, et à la rendre plus désespérément irréductible. Cependant, avec une ténacité inlassable, ils revenaient à la charge, après des périodes de bombardement tellement intense, qu'il paraissait impossible à rien de vivant de subsister dans les positions couvertes par les lignes de feu. En quelques endroits, on recevait une moyenne de 100,000 obus par douze heures. Des bois entiers étaient réduits en aiguillettes. Persuadés que, sur ces points, il ne pouvait plus rester que des débris humains, les soldats du kaiser se lançaient en avant avec des cris sauvages. Et tout à coup ils voyaient surgir de la fournaise des régiments décimés, mais inébranlables, dont la passion de vaincre décuplait la force combative. La mitraille et les balles couchaient par terre des rangs entiers, comme des pans de blé mûrs tranchés par l'acier du moissonneur. Et la vivante muraille française demeurait impénétrable.

Les récits de ces journées horribles sont vraiment à faire frémir d'épouvante. Jamais, croyons-nous, champs de bataille historiques n'ont été le théâtre de pareil carnage. Ah ! ils en ont bu du sang humain, les coteaux tragiques de Haumont, de Lamognieux, de Champneuville, les pentes sinistres de Douaumont et de Damloup, de Bethincourt et de Forges, ainsi que les escarpements bien nommés de Mort d'homme ! Ils en recèlent des amoncellements de cadavres, les ravins lugubres de la Meuse, dont les torrents ensanglantés sont obstrués par des barrages de corps ! Le prince impérial a sacrifié,

avec une frénésie implacable, l'élite de ses soldats. Des milliers, des dizaines de mille, peut-être deux cent mille Allemands, ont péri ou ont été mis hors de combat durant ces semaines meurtrières, dont la race teutonne portera le deuil cruel durant un long avenir. Et tout cela sans résultat, pour aboutir à un désastre dont l'Allemagne commence à soupçonner l'horreur, et pour ajouter à la gloire française des journées soeurs des rayonnantes journées de la Marne.

Car, nous le constatons avec une fierté légitime, le monde entier acclame en ce moment l'héroïsme des armées qui ont jusqu'ici défendu et sauvé Verdun. De toutes parts nous entendons retentir le cri de : " Vive la France ! " Et, confessons-le sans détour, cela nous émeut profondément, car c'est du sang français qui coule dans nos veines. Nous ne sommes pas de ceux qui, hochant la tête, s'en vont répétant : " Voyez-vous, il faut que la France soit châtiée ; elle a été la nation prévaricatrice, elle s'est écartée des voies droites, et la verge de fer doit flageller ses défaillances. " Non, non, nous ne sommes pas, nous ne voulons pas être de ceux-là, trop communs parmi nous ! Nous ne désirons pas nous faire l'interprète des desseins impénétrables du Maître des nations. Nous savons que la France a commis des fautes éclatantes, qu'elle s'est donné des gouvernants exécrables, qui ont fait pâlir son prestige et obscurci sa renommée. Mais nous savons aussi qu'au milieu de ses erreurs la noblesse de son âme n'a point péri, et que son coeur est resté grand. Nous savons qu'elle est demeurée, en dépit de tout, la nation apostolique ; qu'elle envoie toujours ses missionnaires et ses religieuses jusqu'aux confins de l'univers, pour y porter la lumière et la charité de Jésus-Christ ; qu'elle continue de verser sans compter son or et son sang sur toutes les plages, pour la diffusion de la vérité ; et qu'à elle seule elle fait plus que tous les autres peuples pour l'extension dans le monde du royaume de Dieu. Et puis,

nous ne pouvons oublier qu'elle a été notre mère. C'est elle qui nous a enfantés à la vie nationale et à la vie intellectuelle. Son histoire est notre histoire, sa littérature est la source féconde où nous allons toujours puiser, son génie projette toujours sur nous son rayonnement tutélaire. Et pour tout cela, nous l'aimons d'un profond et fidèle amour.

Nous l'aimons plus que jamais dans ces heures angoissantes mais glorieuses où elle nous apparaît avec sa physiologie des âges héroïques, intrépide et vaillante, ardente et calme, sublime de patriotisme et de foi, et donnant au monde l'inoubliable spectacle d'une grande nation qui s'est ressaisie sous la foudre, et qui, animée par un souffle épique, se bat, sans compter ses blessures, non seulement pour son existence nationale, mais pour le triomphe du droit et pour la liberté du monde. Ah! oui, nous sommes passionnément avec la France dans le formidable conflit qui fait trembler l'Europe. Nous faisons des vœux pour qu'elle triomphe, pour qu'elle sorte de l'épreuve purifiée, retrempée aux sources du sacrifice, mieux éclairée sur les voies qu'elle doit suivre afin d'être digne de sa victoire. Et, en cela, nous n'obéissons pas uniquement aux sentiments de notre cœur, nous suivons les dictées de notre raison. Comment, en effet, peut-il se faire que, parmi nous, beaucoup de gens ne comprennent pas quelle répercussion peuvent avoir sur notre vie nationale le triomphe ou la défaite de la France? Il y a entre les rejetons d'une même race des liens de solidarité que rien ne saurait briser. Nous sommes issus de la France, nous sommes de sa chair et de son sang, notre personnalité ethnique est, sur le continent américain, un prolongement de la sienne. Le génie de la France, le prestige de la France, la puissance de la France, la gloire de la France, tout cela fait partie de notre patrimoine national. Et si notre ancienne mère patrie devait succomber dans la tourmente, si elle devait être broyée — et cette fois définiti-

vement — sous le talon prussien, si elle devait tomber au rang des Etats de cinquième ordre, et cesser d'être un facteur appréciable dans les affaires du monde, nous en subirions incontestablement un amoindrissement fatal. Le coup qui la frapperait au coeur nous infligerait à nous-mêmes, une blessure mortelle. Son effondrement, sa décadence, sa chute dans l'impuissance et le discrédit, seraient pour tous les groupes français une cause de faiblesse et d'humiliation. On ne se ferait pas faute de nous considérer comme les représentants d'une race déchue. Nous serions victimes du phénomène qui se produit en vertu de la loi des vases communicants, et l'abaissement du niveau des énergies françaises au vaste réservoir d'où elles s'épanchaient sur le monde entraînerait un abaissement proportionnel du niveau de notre influence au milieu des races qui nous entourent. Ah ! pour toutes ces considérations, pour ce qu'elle a été, et pour ce qu'elle peut redevenir, pour ce qu'elle signifie, et pour ce qu'elle défend, pour elle et pour nous, que Dieu donne à la France la victoire et la paix et, au lendemain de la paix, l'affermissement définitif de la grande réconciliation nationale dans la justice et la liberté !

Nous demandons pardon à nos lecteurs de cette digression inattendue que nous n'avons pu ni voulu éviter, et nous les prions de revenir avec nous sur le théâtre des opérations.

L'activité militaire ne s'est pas manifestée seulement en France, durant les dernières semaines. Pendant que les Français détruisaient devant Verdun quelques-unes des plus belles divisions des armées allemandes, sur le front oriental, les Russes dessinaient une offensive qui prenait bientôt des proportions redoutables. Dans la Bukovine, ils s'emparaient de haute lutte d'importantes positions sur le Dniester, qui leur ouvraient la route de Czernowitz. Si leurs succès se continuent, ils vont reconquérir la Galicie que leurs défaites de

l'été les avaient forcer d'évacuer. Vers le nord, ils ont attaqué avec une grande énergie les lignes du maréchal Von Hindenberg, dans les secteurs de Dvinsk et de Riga. Et les Allemands résistent difficilement à leurs efforts réitérés. Tout fait prévoir une offensive générale des Russes aussitôt que la saison le permettra. Ils poursuivent en même temps leurs succès en Arménie et en Perse. Après la chute d'Erzeroum, ils ont avancé simultanément vers le nord, où ils ont commencé le siège de Trébizonde, sur la mer Noire, et vers l'ouest où ils ont pris Erzidjan, place forte dont la chute leur ouvre la route de l'Anatolie. D'autre part, ils sont en train de se frayer un chemin vers la Mésopotamie, à travers la Perse, et ils sont entrés récemment dans Ispahan, l'ancienne et fameuse capitale de cet antique empire.

Au résumé, le mois qui s'achève a été vraiment favorable aux Alliés. Les Allemands ont fait des pertes cruelles, ils voient leurs espoirs déçus, leurs forces s'épuisent tandis que celles de leurs adversaires s'accroissent. Le sanglant échec de Verdun est bien de nature à abattre leur arrogance et leur orgueil. Par contre, il a donné aux Français une plus grande assurance de remporter la victoire finale. " Nous en sommes rendus à l'heure décisive ", déclarait, le 17 mars, à la Chambre des députés, M. Ribot, ministre des finances, dans un discours sur la situation financière et militaire. " Sans exagération, sans illusion et sans vain optimisme, nous pouvons dire que nous voyons maintenant la fin de cette horrible guerre. " Dans une note analogue, nous aimons à citer cette déclaration de M. Barthou, l'ancien premier ministre, au cours d'un article publié par les *Annales* : " J'ai beaucoup causé avec le général Joffre, et même assez récemment. Il a dans la victoire une assurance imperturbable, qu'il exprime avec la tranquillité du plus lucide bon sens, mais il ne se risque pas à lui assigner un rendez-vous. Il a mesuré le temps, les difficultés et les

obstacles. Tout pesé et tout compté, il conclut qu'il les tient et qu'il les aura. Il ne m'a pas annoncé quand, mais il a, devant moi, commenté des cartes, des documents, des renseignements et des chiffres, qui en disent long. Je suis sorti très réconforté, sans que j'eusse tout à fait besoin de l'être, de cette conversation loyale. Un optimisme d'enthousiasme m'aurait déçu ou, si vous aimez mieux, il ne m'aurait pas donné la sécurité réfléchie dont je suis rempli." — Il y a certainement dans ces paroles quelque chose de réconfortant pour ceux qui ont à coeur la victoire des Alliés.

* * *

Au parlement britannique, la sensation du mois a été sans conteste l'apparition soudaine, et l'intervention dans les débats des Communes, de M. Winston Churchill, l'ancien ministre de la marine — ou en d'autres termes, l'ancien premier lord de l'Amirauté. Son successeur, M. Balfour, venait de faire un exposé plutôt optimiste de la situation navale. Il avait déclaré que jamais la flotte britannique n'avait été plus forte, et mieux en état de remplir son rôle offensif et défensif. M. Churchill, ou le colonel Churchill, comme les journaux anglais l'appellent maintenant, tout frais arrivé des tranchées flamandes, prit la parole. Et, dès ses premiers mots, on put constater que c'était un discours de critique qu'il allait faire. Il a dit que, depuis son retour du front, il avait reçu des informations qui ne sont pas parfaitement satisfaisantes, au sujet du progrès des constructions navales. Il faut nécessairement s'abstenir des détails. Cependant on peut affirmer que si tous les grands vaisseaux de guerre prévus par le programme naval avaient été complétés, la flotte serait prête avec une ample marge de sécurité. Il était au pouvoir de l'amirauté de compléter ce programme. Mais on avait droit de douter que cela eût été fait. Pendant ce temps le programme allemand

est recouvert d'un voile impénétrable. " Ceci est grave, a dit M. Churchill, car, quoique nous ne sachions rien, nous pouvons être assurés qu'il se fait là-bas quelque chose. " Il n'est pas possible de croire que la flotte allemande, construite par le kaiser au prix de tant d'efforts, demeure inerte dans le canal de Kiel, sans quelque suprême tentative pour son développement. Il faut donc tenir pour certain que l'Allemagne a complété son programme naval. Et si le nôtre ne l'a pas été, alors il faut en donner des raisons capitales. " Ces nouveaux vaisseaux sont ce sur quoi le pays compte pour contrebalancer et surpasser tout progrès réalisé par l'Allemagne. " Le colonel Churchill a signalé les vaisseaux du type de la *Reine Elizabeth*, armés de canons de 15 pouces, dont la construction avait été projetée sous son administration. Le Parlement avait sanctionné la mise en chantier de quatorze de ces vaisseaux avec des canons de 15 pouces, et douze étaient commencés avant la guerre. S'ils ont tous été complétés, alors la marge de sécurité est assurée. Mais on ignore quels progrès ont été faits.

Outre la rapide exécution de l'ancien programme, relatif aux grands vaisseaux de guerre, M. Winston Churchill a maintenu qu'il était essentiel d'avoir un nouveau programme. " Nous devons parer, a-t-il dit, non seulement au programme antérieurement connu de l'Allemagne, mais aussi à son programme inconnu, auquel elle travaille à outrance, nous pouvons en être sûrs. " Le pays a déjà souffert d'une insuffisance de munitions. S'il devait maintenant souffrir d'une insuffisance d'équipement naval, ce serait une faiblesse irréparable. M. Balfour avait dit que les difficultés causées par le travail organisé étaient le principal obstacle aux constructions navales. M. Churchill a déclaré que, lorsque la flotte est en jeu, on ne saurait admettre de restriction de cette sorte. Toutes les entraves doivent être maîtrisées. Pour ce qui est de

la menace sous-marine, d'après l'ancien ministre, " elle peut présenter de nouveaux et graves dangers, auxquels l'Amirauté doit faire face avec un maximum d'efficacité. Le grand moyen à employer pour les zeppelins est de les détruire dans leurs garages. Il est difficile de comprendre comment on ne s'est pas appliqué à des expéditions contre les garages de Dusseldorf et de Wilhelmshaven, conformément au programme de lord Fisher et de M. Churchill. " Ce dernier a terminé par une énergique dénonciation de la politique de stratégie négative, et il a affirmé que le Conseil de marine auquel il présidait ne se serait jamais contenté d'une politique navale purement passive. Enfin il a exprimé le voeu que lord Fisher fut rappelé à l'Amirauté.

M. Balfour a répondu à M. Churchill; il l'a fait avec amertume, reprochant à son prédécesseur d'avoir affaibli la main d'oeuvre en permettant à des ouvriers experts de s'enrôler dans l'armée. Il a nié le bien fondé des insinuations de M. Churchill, et s'est écrié: " Si les flottes de l'Angleterre ne sont pas en ce moment suffisantes pour sa protection et sa sécurité, alors dans toute l'histoire de la Grande-Bretagne, elles ne l'ont jamais été. " Le colonel Churchill a répliqué, et manifesté de nouveau ses doutes quant à l'exécution du programme de construction des vaisseaux de guerre et des torpilleurs. Dans un discours à la Chambre haute, lord Bessford s'est rangé du côté de M. Balfour. Il a déclaré que la flotte a la foi la plus complète dans son commandant en chef et dans le présent conseil de l'Amirauté. L'honneur de la marine britannique est sauf entre les mains de M. Balfour.

Les journaux ont exprimé leurs regrets qu'un tel débat ait eu lieu. L'extrait suivant du *Daily Graphic* donne une idée des commentaires de la presse: " Le spectacle de l'ancien chef de l'Amirauté échangeant des accusations avec son successeur ne peut avoir d'autre résultat que de discréditer

notre situation navale. Le colonel Churchill a rendu un bien mauvais service à son pays. S'il avait vraiment voulu renforcer la marine, il se serait contenté d'utiliser sans bruit ses renseignements. Il est en relations personnelles avec la plupart des ministres et a accès auprès de chacun d'eux. S'il avait une nouvelle d'importance capitale, il était sûr de se faire écouter. Au lieu de cela, il en appelle d'hommes qui savent au public qui ne sait pas. Le colonel Churchill devait savoir que ses insinuations seraient répandues à travers le monde comme l'aveu de l'ancien chef de l'Amirauté que la marine n'était pas à la hauteur de sa tâche. La marine ne peut rien gagner des attaques de M. Churchill comme compensation au mal que ces attaques lui ont causé."

Il est certain que ce débat a laissé de la nervosité dans l'opinion publique anglaise, relativement à la situation navale. On se demande si l'Allemagne ne prépare pas à sa rivale quelque surprise désagréable. On est sur le qui-vive, et on s'attend à ce que la flotte allemande tente quelque coup hardi. A plusieurs reprises on a annoncé qu'elle était sortie dans la mer du Nord. Il est fort possible que le grand conflit naval, dont on parlait tant au début de la guerre, se produise bientôt.

A la suite de la sensation parlementaire qui a remis sa personnalité en pleine lumière, M. Winston Churchill a continué à faire parler de lui, par ses pourparlers avec certains hommes politiques. Un journal de Londres, le *Daily Express*, a commenté ses démarches dans les termes suivants: "M. Winston Churchill est à consulter un grand nombre de députés dans le but de former, à la Chambre des communes, un nouveau parti d'oppositionnistes dont il serait le chef. Il y a, actuellement, aux Communes, deux groupes importants qui ne sont pas ouvertement hostiles au gouvernement de coalition, mais qui, sans cesse, par leurs critiques et leurs sugges-

tions, embarrassent le cabinet. Un de ces groupes est constitué par une quarantaine de députés libéraux avec lesquels M. Churchill a conféré mercredi. L'autre groupe est un "comité de guerre" unioniste, comprenant cent cinquante députés. Dans ces deux groupes, il y a des hommes qui ne veulent pas avoir Churchill pour chef. Mais le projet d'alliance des deux groupes sous un leader acceptable trouve de puissants défenseurs."

M. Churchill est cependant retourné à l'armée sans que les projets qu'on lui prête aient pris une forme tangible.

* * *

En France, le ministre des finances, M. Ribot, a fait voter les crédits nécessaires pour le deuxième trimestre de 1916. Ils s'élèvent à 7,800,000,000 de francs (soit \$1,576,000,000). Cela équivaut à environ \$17,000,000 par jour. M. Ribot a déclaré que la France dépenserait bientôt \$18,000,000 quotidiennement, tandis que l'Angleterre en dépenserait \$25,000,000. Le crédit a été adopté à l'unanimité, moins une voix.

Le député Accambray a encore provoqué un incident regrettable, en prononçant un discours dans lequel il s'est plaint une fois de plus, que le Parlement n'exerce pas assez de contrôle sur la direction des affaires militaires. Ces paroles excitèrent l'indignation d'une grande partie des députés. Le président, M. Paul Deschanel, intervint avec émotion en déclarant que ce n'était pas le moment de tenir un tel langage, pendant que le sang coulait à Verdun. M. Accambray a demandé la formation d'un comité secret pour faire rapport sur les progrès militaires. Il a été plusieurs fois rappelé à l'ordre, et finalement le débat s'est terminé par l'ajournement de la séance.

Nous avons déjà signalé ici les inconvénients et les irritantes incartades du parlementarisme en temps de guerre. Heureusement que, dans le Parlement même, les meilleurs esprits comprennent qu'il importe d'en brider les excès. M. François Veillot, dans une de ses intéressantes lettres à *l'Action catholique*, faisait ressortir récemment avec quelle fermeté les Chambres françaises ont su jusqu'ici mettre à leur place les hommes de l'école personnifiée par M. Accambray. Il reconnaissait, sans doute, qu'à plusieurs reprises un petit nombre d'agités et de brouillons, appartenant aux fractions d'extrême-gauche, ont lancé des interruptions malsonnantes ou des propositions saugrenues, parfois même ont soulevé des débats intempestifs ou des incidents regrettables. Voici, suivant lui, la cause de ces écarts : " C'est la conséquence fatale des habitudes et des idées qui s'étaient enracinées du temps de la paix. On voulait que le Parlement absorbât toute la puissance publique et assumât tous les rôles ; on prétendait en faire une sorte de dictateur collectif, dont le gouvernement, les fonctionnaires, les magistrats, les officiers même ne seraient que les humbles commis, à chaque instant révocables au gré des Chambres. On se rend compte aujourd'hui, devant les nécessités de la guerre, combien cette méthode est fautive et dangereuse... Mais il reste un certain nombre de parlementaires qui regimberont encore devant cette dure leçon ; car cette leçon ne se borne pas à renverser leurs théories, elle tend à refréner leurs ambitions et à diminuer leur influence. Au début de la campagne, ils ne songeaient pas à réclamer là-contre, parce qu'ils étaient emportés par cette fièvre et cet élan qui bouleversaient tous les systèmes et aussi parce qu'ils supposaient que l'épreuve serait de courte durée. A la longue — et par cette loi de la nature humaine qui fait succéder la détente à l'exaltation — ils se sont ressaisis. Ils ont vu que l'expérience de la guerre pourrait influencer profondément

sur les habitudes de la paix. ” Heureusement ils n’ont pas réussi à faire prévaloir leur état d’esprit sur celui qui animait tous les vrais patriotes. Le patriotisme a continué d’étouffer la voix du jacobinisme d’antan que l’on essayait de faire renaître. “ Au Parlement même, continue M. Veillot, la majorité, une majorité sérieuse et compacte, demeure indemne de cette contagion. Ni les intrigues, ni les assauts de cette poignée de dissidents n’ont pu obtenir le moindre avantage, ni déconcerter un seul instant l’Assemblée. Des incidents regrettables, il s’en est produit quelques-uns ; des votes inquiétants ou simplement fâcheux, pas un seul. ” Le distingué correspondant de l’*Action catholique* rappelle quelques-unes des tentatives avortées d’une minorité turbulente et discréditée. Et il se croit en droit de conclure, avec une satisfaction légitime : “ Nous touchons du doigt les conséquences de ces incidents et de ces dissentiments que certains esprits chagrins et certains ennemis de la France ont exagérés comme à plaisir. On peut affirmer, en effet, que non seulement ils n’entraînent point de résultats fâcheux, mais qu’ils déterminent des réactions et des constatations favorables. Ils font ressortir plus vivement la profondeur et la ténacité du sentiment national. Ils font percevoir plus clairement la malfaisance des systèmes et des mentalités dont ils sont l’effet. La nation, dans sa grande majorité, y prend une conscience plus claire et plus aiguë de la nécessité de rester compacte et fidèle à ses résolutions ; elle en reçoit une impression plus forte des défauts qu’elle devra corriger, dans ses habitudes, après la guerre. L’union sacrée d’aujourd’hui n’en est pas rompue ; la politique de demain en sera peut-être améliorée. — Somme toute, si les ennemis de la France attendent de notre politique intérieure un indirect appui pour leurs suprêmes efforts, ils courent une fois de plus à une déception formidable. La France est toujours unanime à vouloir tenir ; elle tiendra. Elle

est unanime à reculer toute idée de paix jusqu'après la victoire décisive; avec la grâce de Dieu, elle remportera la victoire. »

Le ministère Briand a subi dernièrement une modification forcée. Le général Galliéni, ministre de la guerre, s'est vu obligé de donner sa démission pour cause de santé. Les médecins lui ont signifié qu'il n'était plus en mesure de remplir avec l'activité suffisante les devoirs de la haute charge qui lui avait été confiée. Et ils lui ont commandé un repos absolu. M. Briand a reçu avec un vif regret sa démission. Celui qui a été choisi pour le remplacer est le général Pierre Roque. Il est âgé de cinquante-neuf ans. Il a fourni une belle carrière. Il a servi sous le général Joffre en 1888. Il a pris part à l'expédition de l'amiral Courbet au Tonkin et à l'expédition française en Indo-Chine. Il s'est retrouvé ensuite avec le général Joffre pour le creusement du grand port de Diégo-Suarez. De 1910 à 1912 il a occupé le poste d'inspecteur général de l'aéronautique. Si l'on en croit les dépêches, le nouveau ministre de la guerre est un homme froid, réfléchi, peu démonstratif, un esprit clair et un organisateur de sens pratique. Sa nomination a été bien accueillie par la presse.

* * *

Aux Etats-Unis, le président Wilson a obtenu un grand succès. Les deux Chambres du Congrès, le Sénat et la Chambre des représentants, ont répondu à sa mise en demeure, en refusant d'adopter une résolution qui avait pour objet d'avertir les citoyens américains de ne pas prendre passage à bord des vaisseaux marchands armés pour des fins défensives. Le président voyait, avec raison, dans une telle résolution, une sorte d'acquiescement à la prétention allemande que tout vaisseau marchand, armé pour se défendre en cas d'attaque,

peut être traité légitimement comme vaisseau de guerre, et coulé sans avis. M. Wilson a pris sur cette question une position très accentuée. Il a déclaré que si le Congrès n'adoptait pas l'attitude indiquée plus haut, il se trouverait dangereusement entravé dans la politique qu'il croit devoir suivre vis à vis le gouvernement du kaiser. Le président a d'abord réussi à rallier une majorité au Sénat. Mais c'est dans la Chambre des représentants que la bataille a été surtout ardente. M. Wilson a été appuyé non seulement par une forte majorité du parti démocrate, mais par presque la moitié du parti républicain. Le vote final a été de 276 contre 142. Ce qui ajoutait de l'intérêt au débat, c'est que l'ex-secrétaire d'Etat, M. Bryan, le célèbre leader démocrate, était publiquement opposé à la politique présidentielle. Cette bataille parlementaire a été l'une des plus chaudes et des plus intéressantes qu'il y ait eu au Congrès depuis plusieurs années.

* * *

Au Canada, la session du parlement fédéral s'achemine lentement vers son terme. La motion habituelle de M. Bickerdike pour l'abolition de la peine de mort a été rejetée par un vote de 19 contre 4, dans une Chambre presque déserte. Le gouvernement a formulé sa politique au sujet de la prohibition. M. Doherty, ministre de la justice, a proposé un projet de loi à cet effet. On en saisira facilement la portée en lisant ce passage du discours qu'il a prononcé: " Nous avons cru, a-t-il dit, qu'une loi qui a pour objet de prohiber ou limiter l'usage des liqueurs enivrantes est de celles qui, pour atteindre à leur complet effet, doivent recevoir l'approbation unanime ou générale des gens qui se trouvent atteints. Comme les provinces, à notre avis, peuvent, dans les limites de leur juridiction, rendre pour ces fins une loi efficace, nous croyons

qu'une loi provinciale plutôt qu'une loi fédérale obligatoire pour tout le pays, peut, dans une province où elle est en vigueur, obtenir plus facilement l'assentiment du peuple. " Donc le projet de loi laisse aux provinces l'initiative. Et il se borne à édicter des dispositions destinées à compléter leur action, en interdisant l'importation des liqueurs enivrantes dans toute province qui en aura prohibé le commerce. C'est là, en résumé, toute l'économie du projet. Comme on le sait, la prohibition a été votée par une majorité de 23,000 voix au Manitoba. Et le gouvernement d'Ontario vient de présenter une loi qui la décrète sans plébiscite, pour la durée de la guerre, sauf à décider finalement la question par voie de referendum après la conclusion de la paix.

La session de notre législature provinciale s'est terminée le 16 mars. On parle fortement d'élections générales pour le mois de juin.

Thomas CHAPPAIS.

Québec, 27 mars 1916.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LA PATRIE. Conférences, discours et allocutions, par le R. P. M.-A. Janvier, des Frères Prêcheurs. 1 vol. in-8. Prix : 1 fr. ; *franco* 1 fr. 10.
— P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

On trouvera, dans cet élégant volume, la belle conférence sur *La Patrie*, prononcée à Notre-Dame, au cours du carême de 1914, alors qu'il n'était point question de la guerre et que l'auteur traitait ce sujet parce que la suite de son plan l'amenait naturellement à montrer que l'amour de la patrie est commandé par la vertu de charité. On trouvera aussi la conférence sur *La paix internationale* donnée à Notre-Dame durant le carême 1915.

On lira avec profit *l'allocution aux dames de la Croix Rouge* (25 avril 1914) où d'avance l'orateur rappelait à ces dames les titres de cette oeuvre à la sympathie de tous ; *l'allocution pour le cinquantenaire de la société française de secours aux blessés militaires de terre et de mer* (20 juin 1914) ; le discours sur les *qualités de la prière adressé à Dieu pendant la guerre* (29 septembre 1914) ; et enfin, ces pages magnifiques qui ont fait vibrer tous les coeurs *l'héroïsme de la Belgique pendant la guerre de 1914*.

* * *

VENGEONS NOS MORTS. *Poésies*, par Charles Grandmougin. 1 vol. in-12.

Prix : 1 fr. 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e)

Inspirées au jour le jour, depuis son début, par la guerre actuelle, ces poésies, tour à tour lyriques et sarcastiques, nous disent les souffrances des pays envahis, la barbarie allemande et l'héroïsme des alliés. Les morts héroïques des Français y sont fixées en pages superbes. Le kaiser et la culture allemande inspirent à l'auteur des satires cinglantes. Dites souvent par l'auteur, ou des artistes dramatiques, aux blessés dans les hôpitaux ou les grands concerts de Paris, ces poésies ont toujours soulevé l'enthousiasme.

* * *